



4

Budget

Comptes spéciaux

2009

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.200.09f

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	3
Arrêté fédéral II	9
2 Fonds d'infrastructure	11
Arrêté fédéral III	16
3 Domaine des écoles polytechniques fédérales	17
Arrêté fédéral IV	40
4 Régie fédérale des alcools	41
Arrêté fédéral V	46

Fonds pour les grands projets ferroviaires

	Page
11 Bases légales, structures et compétences	5
12 Fonctionnement du fonds	5
13 Budget 2009	5
Arrêté fédéral II	9

11 Bases légales, structures et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, des dispositions transitoires de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'AF du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 6 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement *dépendant* et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend:

- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération;
- les revenus, qui se composent d'attributions aux fonds sous forme de recettes affectées ainsi que de la capitalisation des prêts conditionnellement remboursables à intérêts variables et des avances.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget ou du plan financier de la législature lors d'une nouvelle législature, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les différents moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase d'existence* du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est alors annuellement couvert par l'octroi d'avances (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles seront

indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter temporairement les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase d'existence* du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3 du règlement, au moins 50 % des apports au fonds affectés (art. 196, ch. 3, al. 2, let. b et e Cst.) doivent être consacrés au remboursement des avances à partir de 2015. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires.

Finalement, les *comptes du fonds sont clos* lorsque les différents projets ont été réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, ont été complètement remboursées.

13 Budget 2009

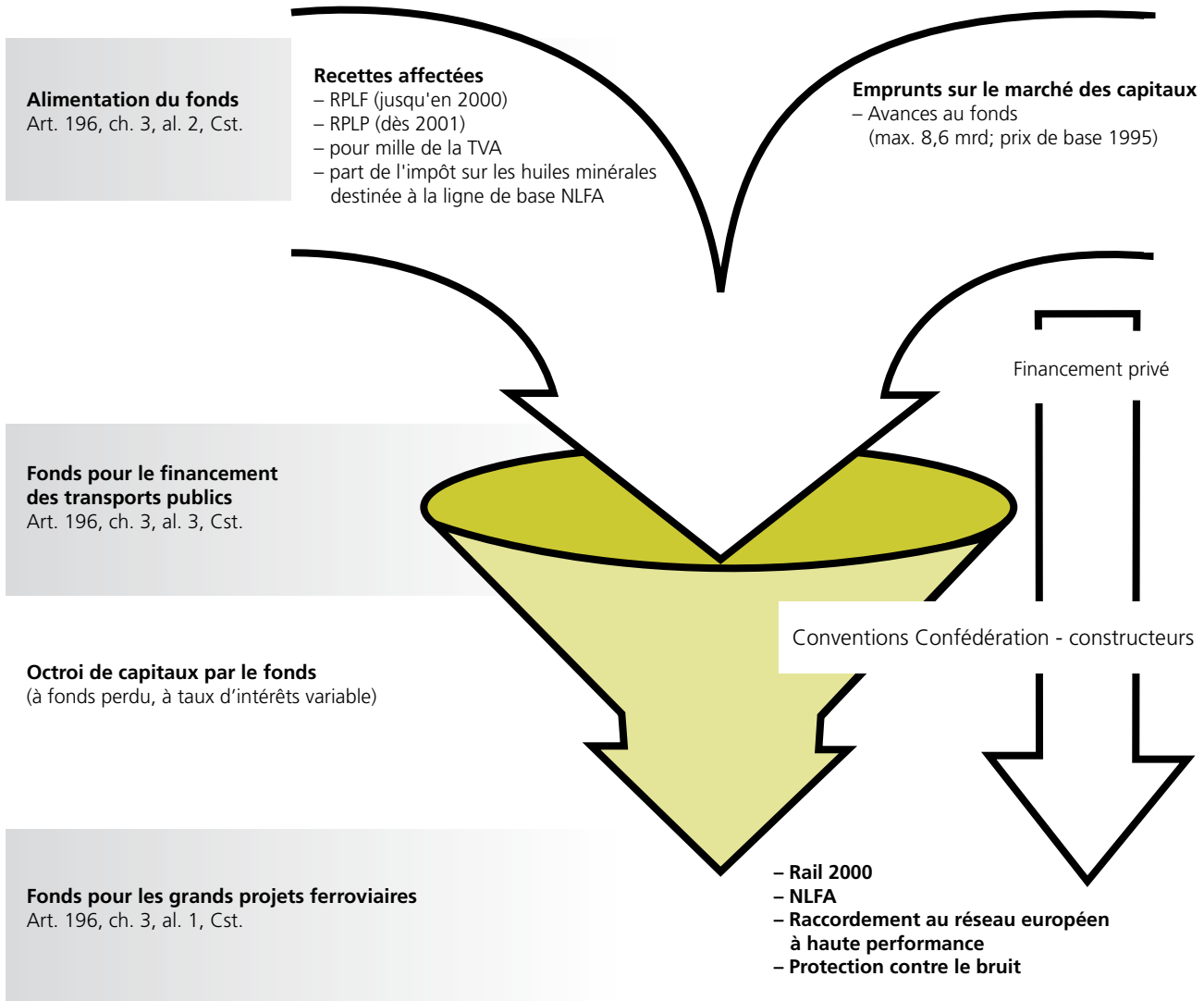
Le budget 2009 comprend des *prélèvements* de 1630 millions pour les *projets*. Il est de ce fait supérieur de 183 millions ou de 13 % à celui de l'année précédente pour les quatre grands projets ferroviaires.

La part principale des prélèvements, de 1255 millions de francs, est affectée à la *Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes* (NLFA). Les ressources sont utilisées principalement pour les tunnels de base du St-Gothard et du Ceneri (1,2 mrd). Pour les derniers travaux de bouclage, l'axe du Loetschberg aura encore besoin d'un paiement de 7,8 millions. Pour les aménagements sur le reste du réseau, il faudra encore 36,3 millions de francs, 6,4 millions pour les tronçons situés entre St-Gall et Arth-Goldau et 4,5 millions pour la surveillance du projet.

Les budgets de l'*analyse de la capacité* des axes nord-sud du réseau ferré suisse et de la *garantie du tracé* des tronçons NLFA reportés (KANSAS) s'élèvent respectivement à 1,7 et 0,3 million.

La *première étape de RAIL 2000* coûtera 30 millions. La réalisation de la 2^e halte du trafic longues distances à Lenzbourg (pied du Jura) demandera probablement 19 millions. Les travaux de finition sur le nouveau tronçon Mattstetten - Rothrist (NT) et ceux de la 2^e double voie Zurich - Thalwil exigeront respectivement 3,6 et 1,4 millions. Les budgets de l'alimentation en courant ainsi que de la garantie de la compatibilité technique entre les équipements ETCS embarqués et au sol s'élèvent respectivement à 4,4 et à 1,6 millions.

Fonds pour les grands projets ferroviaires



Le crédit d'étude pour la *deuxième étape de RAIL 2000* finance les travaux de planification du futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) dans le cadre de la vue d'ensemble FTP pour un montant de 3 millions.

Pour le *raccordement aux lignes du réseau ferroviaire européen à grande vitesse (LGV)*, 212,86 millions ont été budgétisés pour 2009, soit un peu plus de 32 millions de plus que l'année précédente. Les ressources sont destinées avant tout à la construction de la ligne Belfort-Dijon (45 mio), aux aménagements de Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse (93,6 mio), aux aménagements de Vallorbe/Pontarlier - Dijon (11 mio) et de St-Gall - St-Margrethen (20 mio).

L'amélioration de la *protection contre le bruit* le long des lignes ferroviaires exigera 127,5 millions, soit nettement moins (- 82,5 mio) que l'année précédente.

Les *recettes affectées* sont estimées à 1576 millions. Par rapport au budget 2008, elles ont augmenté de 138 millions. Les recettes de la RPLP augmentent de 58 millions et passent à 938 millions. Cela tient au fait que les camions de la catégorie d'émissions 3 ont été attribués à une catégorie de redevance RPLP plus élevée et que les coûts des transports ont augmenté. Les recettes du pour-mille de la taxe sur la valeur ajoutée augmentent, du fait de la conjoncture, de 20 millions pour s'inscrire à 326 millions. Les apports provenant de l'impôt sur les huiles minérales (25 % des

dépenses de construction des lignes de base NLFA) augmentent de 60 millions par rapport au budget 2008 suite au début des travaux du tunnel de base du Ceneri et des travaux de mise en état de fonctionnement du tunnel de base du Gothard, pour passer à 312 millions.

Les intérêts sur les avances sont estimés à 238 millions pour l'année budgétaire 2009, ce qui représente une part d'environ 19 pour cent des recettes affectées de la RPLP et de la taxe sur la

valeur ajoutée (le produit de l'impôt sur les huiles minérales ne pouvant être utilisé pour payer les intérêts sur avances).

Les versements au fonds (revenus) provenant des recettes affectées ne couvrent pas les prélèvements sur le fonds (charges) estimés à 1869 millions. Le déficit, couvert par les fonds de trésorerie de la Confédération, s'élève à 293 millions. L'avance effective cumulée s'élèvera probablement à 7600 millions à la fin de 2009.

Compte de résultats

CHF	Compte 2007		Budget 2008		Budget 2009	
	quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Charges						
Prélèvements consacrés aux projets	1 453 108 901	63,1	1 446 776 000	64,3	1 630 297 000	64,6
NLFA						
surveillance du projet	3 926 665	0,3	3 970 000	0,3	4 467 000	0,3
axe du Loetschberg	329 550 016	22,7	29 700 000	2,1	7 800 000	0,5
axe du St-Gothard	869 180 141	59,8	966 027 000	66,8	1 200 000 000	73,6
aménagement de la Surselva	-76 570	-0,0	-	-	-	-
raccordement de la Suisse orientale	478 343	0,0	-	-	-	-
aménagement Saint-Gall - Arth-Goldau	906 392	0,1	3 497 000	0,2	6 370 000	0,4
améliorations apportées au reste du réseau	64 864 870	4,5	9 262 000	0,6	36 300 000	2,2
garantie du tracé	-	-	2 300 000	0,2	300 000	0,0
analyse de la capacité des axes nord-sud	1 951 555	0,1	2 500 000	0,2	1 700 000	0,1
Rail 2000						
1 ^{ère} étape	62 782 485	4,3	35 000 000	2,4	30 000 000	1,8
2 ^e étape/ZEB	664 251	0,0	4 000 000	0,3	3 000 000	0,2
Raccordement au réseau européen						
surveillance du projet	1 525 419	0,1	3 500 000	0,2	1 700 000	0,1
aménagement St-Gall - St-Margrethen	1 322 671	0,1	10 000 000	0,7	20 400 000	1,3
aménagement Lindau - Geltendorf	-	-	2 000 000	0,1	5 610 000	0,3
aménagement Bülach - Schaffhouse	1 489 569	0,1	1 600 000	0,1	17 400 000	1,1
nouvelle construction Belfort - Dijon	-	-	45 000 000	3,1	45 000 000	2,8
aménagement Vallorbe/Pontarlier - Dijon	5 075 375	0,3	13 900 000	1,0	11 001 000	0,7
aménagement noeud de Genève	125 525	0,0	1 500 000	0,1	2 600 000	0,2
aménagement Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	-	-	93 720 000	6,5	93 649 000	5,7
raccordement aéroport Bâle - Mulhouse	-	-	100 000	0,0	500 000	0,0
aménagement Bienne - Belfort	26 900	0,0	1 600 000	0,1	1 300 000	0,1
aménagement Berne - Neuchâtel - Pontarlier	-	-	3 800 000	0,3	1 900 000	0,1
aménagement Lausanne - Vallorbe	-	-	600 000	0,0	500 000	0,0
aménagement Sargans - St-Margrethen	253 921	0,0	800 000	0,1	5 000 000	0,3
aménagement St-Gall - Constance	-	-	1 400 000	0,1	4 900 000	0,3
aménagement aéroport Zurich - Winterthur	288 203	0,0	1 000 000	0,1	1 400 000	0,1
Protection contre le bruit	108 773 170	7,5	210 000 000	14,5	127 500 000	7,8
Intérêts sur les avances	181 072 835	7,9	268 126 869	11,9	238 384 244	9,5
Réévaluation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	668 300 000	29,0	535 780 000	23,8	653 600 000	25,9
Total des charges	2 302 481 736	100,0	2 250 682 869	100,0	2 522 281 244	100,0

Compte de résultats

CHF	Compte 2007		Budget 2008		Budget 2009	
	quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Revenus						
Recettes affectées	1 327 879 946	57,7	1 438 034 200	63,9	1 575 791 750	62,5
Taxe sur la valeur ajoutée	299 093 864	22,5	306 000 000	21,3	326 000 000	20,7
Redevance sur le trafic des poids lourds	711 855 152	53,6	879 266 700	61,1	937 600 000	59,5
Impôt sur les huiles minérales	316 930 930	23,9	252 767 500	17,6	312 191 750	19,8
Capitalisation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement	668 300 000	29,0	535 780 000	23,8	653 600 000	25,9
NLFA						
axe du Loetschberg	164 800 000	24,7	14 800 000	2,8	3 800 000	0,6
axe du St-Gothard	434 600 000	65,0	483 000 000	90,1	600 000 000	91,8
raccordement de la Suisse orientale	–	–	–	–	–	–
améliorations apportées au reste du réseau	46 100 000	6,9	6 900 000	1,3	27 300 000	4,2
Rail 2000						
1 ^{ère} étape	22 800 000	3,4	26 100 000	4,9	22 500 000	3,4
Raccordement aux réseau européen	–	–	4 980 000	0,9	–	–
Capitalisation des avances	306 301 790	13,3	276 868 669	12,3	292 889 494	11,6
Total des revenus	2 302 481 736	100,0	2 250 682 869	100,0	2 522 281 244	100,0
Etat des avances à la fin de l'année	7 037 403 949		7 932 353 084		7 599 913 254	

Projet

Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2009

du # décembre 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 3, al. 1 et 2 et l'art. 8, al. 2, du règlement du fonds pour les
grands projets ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2008²,

arrête:

Art. 1

Les crédits budgétaires suivants sont approuvés pour l'exercice
2009 et prélevés sur le fonds pour les grands projets ferroviaires:

- a. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA):
 - 4 467 000 francs pour la surveillance du projet
 - 7 800 000 francs pour la ligne de base du Lötschberg
 - 1 200 000 000 de francs pour la ligne de base du
St-Gothard
 - 6 370 000 francs pour des travaux d'aménagement
entre St-Gall et Arth-Goldau
 - 36 300 000 francs pour des travaux d'aménagement sur
le reste du réseau
 - 1 700 000 francs pour l'analyse de la capacité des axes
nord-sud
 - 300 000 francs pour la garantie du tracé des tronçons
NLFA
- b. Rail 2000:
 - 30 000 000 de francs pour la planification et l'exécu-
tion de la première étape
 - 3 000 000 de francs pour les études de planification
concernant le développement futur des grands projets
ferroviaires (ZEB)

- c. Raccordement au réseau européen à grande vitesse:
 - 1 700 000 francs pour la surveillance du projet
 - 20 400 000 francs pour des travaux d'aménagement
entre St-Gall et St. Margrethen
 - 5 610 000 francs à titre de contribution au préfinance-
ment des travaux d'aménagement entre Lindau et Gel-
tendorf
 - 17 400 000 francs pour des travaux d'aménagement
entre Bülach et Schaffhouse
 - 45 000 000 de francs à titre de contribution au nou-
veau tronçon Belfort - Dijon
 - 11 001 000 francs à titre de contribution aux travaux
d'aménagement sur les tronçons Vallorbe - Frasné -
Dijon et Pontarlier - Frasné
 - 2 600 000 francs pour l'aménagement du nœud ferro-
viaire de Genève
 - 93 649 000 francs à titre de contribution aux travaux
d'aménagement sur le tronçon Bellegarde - Nurieux -
Bourg-en-Bresse
 - 500 000 francs pour le raccordement à l'aéroport de Bâ-
le-Mulhouse
 - 1 300 000 francs pour les travaux d'aménagement du
tronçon Bienne - Belfort
 - 1 900 000 francs pour la ligne Berne - Neuchâtel - Pon-
tarlier
 - 500 000 francs pour des travaux d'aménagement sur la
ligne Lausanne - Vallorbe
 - 5 000 000 de francs pour des travaux d'aménagement
sur la ligne Sargans - St. Margrethen
 - 4 900 000 francs pour des travaux d'aménagement sur
la ligne St-Gall - Constance
 - 1 400 000 francs pour des travaux d'aménagement sur
la ligne Zurich aéroport - Winterthour
- d. Mesures protection contre le bruit: 127 500 000 francs

Art. 2

Il est pris acte du budget 2009 du fonds pour les grands projets
ferroviaires.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (fonds d'infrastructure)

	Page
21 Bases légales, structure et compétences	13
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	13
23 Budget 2009	14
Arrêté fédéral III	16

21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure se fonde sur l'art. 86, al. 3, et l'art. 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi sur le fonds d'infrastructure du 6.10.2006 en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure fixe la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin) énonce la procédure à suivre.

La loi sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1.1.2008.

La forme du fonds d'infrastructure est celle d'un fonds sans personnalité juridique mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le compte de résultats comprend:

- les revenus; il s'agit des versements au fonds (première attribution et attributions annuelles provenant des recettes affectées de l'impôt sur les huiles minérales) et des investissements des routes nationales portés à l'actif.
- les charges; il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations, routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des investissements pour les tronçons de routes nationales achevés qui ont été reportés au bilan de la Confédération. Dans les prélèvements, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas.

La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier de catégorie inférieure, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des compensations écologiques, etc.).

Le bilan se compose des liquidités, des investissements dans la construction des routes nationales et des capitaux de dotation et de fonds.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit global) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part du crédit global destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets de trafic d'agglomération urgents et prêts à être réalisés (2,6 mrd) ainsi qu'aux routes principales dans les régions de montagne et périphériques (800 mio) a d'ores et déjà été dé-

bloquée. Ainsi, les offices compétents sont en mesure de faire face à leurs engagements et de garantir les contributions correspondantes. En fonction des projets et de leur état d'avancement, le Parlement décide à intervalles réguliers de l'octroi d'une enveloppe financière pour éliminer les goulets d'étranglement sur les routes nationales et pour cofinancer des projets d'agglomération (au plus tard 2 ans après l'instauration du fonds d'infrastructure).

Durant les 20 années de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année son compte ainsi que les dépenses pour les diverses tâches et le budget. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'attribution annuelle au fonds. Conformément à l'art. 9 LFIInfr, le fonds ne peut s'endetter ni sa fortune porter intérêt.

Le Conseil fédéral établit une planification des finances du fonds qu'il présente aux Chambres avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit global à hauteur du renchérissement effectif et de la TVA.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

Ainsi, la Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit, conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure:

- Achèvement du réseau décidé des routes nationales
- Maintien du fonctionnement du réseau des routes nationales
- Contributions à l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

A titre de première attribution, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation routière a été créditée au fonds d'infrastructure. A noter que, conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, ce premier versement ne peut être utilisé que pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et pour les routes principales.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les attributions annuelles.

Les attributions au fonds d'infrastructure sont définies, en vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst. disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans. Les liquidités excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

Compte de résultats du fonds d'infrastructure

CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009
Charges			
Prélèvements pour le financement			
de l'achèvement du réseau des routes nationales	–	950 000 000	950 000 000
<i>porté à l'actif AIF</i>	–	–	855 000 000
<i>non porté à l'actif AIF</i>	–	–	95 000 000
de l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	–	–	–
des projets d'agglomération	–	–	–
des projets urgents liés au trafic d'agglomération	–	430 000 000	470 000 000
<i>contributions à fonds perdu AIF</i>	–	430 000 000	470 000 000
<i>prêts (rail) AIF</i>	–	–	–
des routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques AIF	–	40 000 000	44 300 000
de la compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP en 2008 AIF	–	33 300 000	–
Report au bilan de la Confédération des tronçons de routes nationales achevés (achèvement du réseau) SIF	–	–	–
Report au bilan de la Confédération des tronçons achevés dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement SIF	–	–	–
Réévaluation de prêts, rail SIF	–	–	–
Total des charges	–	1 453 300 000	1 464 300 000
Solde du compte de résultats	–	1 983 700 000	240 700 000
Total	–	3 437 000 000	1 705 000 000
Revenus			
Première attribution AIF	–	2 600 000 000	–
Attribution annuelle AIF	–	837 000 000	850 000 000
Capitalisation des tronçons en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales SIF	–	–	855 000 000
Capitalisation des tronçons en construction dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement SIF	–	–	–
Capitalisation des prêts, rail SIF	–	–	–
Total des revenus	–	3 437 000 000	1 705 000 000
Solde du compte de résultats	–	–	–
Total	–	3 437 000 000	1 705 000 000

23 Budget 2009

Le budget 2009 du fonds d'infrastructure prévoit des prélèvements de 1464 millions de francs.

Le poste le plus important des dépenses s'élève à 950 millions pour l'achèvement du réseau des routes nationales. Les travaux seront poursuivis, comme prévu dans la planification à long terme.

On peut mentionner les projets-clés suivants:

- A2 tangente Nord de Bâle
- A4 Knonaueramt
- A4/A20 contournement ouest de Zurich, y c. le tunnel de l'Uetliberg
- A5 contournement de Bienne
- A16 Tavannes-Moutier
- A16 frontière française – Porrentruy
- A9 contournement de Viège

D'après les données disponibles au stade actuel de l'élaboration du budget, on peut partir de l'idée qu'environ 10 % du total des dépenses consacrées aux routes nationales (95 mio) ne sera pas porté à l'actif. Cette hypothèse est également valable pour l'année 2008. Cependant, comme le volume des dépenses non portées à l'actif ne pouvait pas encore être clairement défini au moment de l'élaboration du budget 2008, la part correspondante n'avait pas encore été déduite. Elle le sera au moment de la clôture des comptes 2008 (y c. pour les dépenses portées à l'actif consacrées à l'achèvement du réseau des routes nationales du côté des revenus du compte de résultats du fonds).

Les dépenses relatives aux infrastructures ferroviaires entrant dans le cadre des projets d'agglomération urgents s'élèvent à 398 millions.

Projets en cours:

- Glattalbahn, étapes 2 et 3
- «Stadtbahn Zug», 1^{ère} partie du projet
- Pose de rails de tram St. Johann/Pro Volta
- Ouchy – Les Croisettes, Métro M2
- Aménagements nécessaires pour le réseau des TL 2008
- Ligne diamétrale de Zurich (DML) 1^{ère} partie RER
- Tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC)
- Connexion des voies Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)
- Tram de Zurich Ouest
- Tram de Berne Ouest
- Doublement et abaissement de la voie du «Zentralbahn»
- Prolongement de la voie de tram direction St-Louis et Weil am Rhein dans la ville de Bâle
- Gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie Stollenrein
- Mise en site propre des voies ferroviaires de Wynental et de Suhrental (WSB) entre Suhr et Aarau
- Gare de Prilly-Malley, Réseau Express Vaudois (REV)
- Tram Onex-Bernex
- Connexion des voies entre Mendrisio et Varese (FMV)

Une enveloppe de 72 millions de francs est prévue pour les projets de routes en agglomération. A cet égard, il convient de mentionner:

- BE place du Wankdorf, prolongement des voies de tram
- ZG nouvel accès nord à la route cantonale n°4
- FR pont et tunnel de la Poya
- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln – Liestal

Un montant forfaitaire fixé à 44 millions de francs est destiné aux routes principales des régions de montagne et des régions périphériques. Il inclut le renchérissement cumulé depuis 2005 (année de référence, indice 100). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzel Rhodes-Intérieures, Appenzel Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction de l'étendue des routes.

En 2009, l'attribution annuelle au fonds se montera à 850 millions de francs. En comptant le solde 2008 du fonds et en déduisant les prélèvements, le fonds présentera un excédent de 1,369 milliards à la fin de l'année.

Compte de liquidités du fonds d'infrastructure

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009
Attributions au fonds	–	3 437,0	850,0
Première attribution	–	2 600,0	–
Attribution annuelle	–	837,0	850,0
Prélèvements sur le fonds	–	1 453,3	1 464,3
Achèvement du réseau des routes nationales	–	950,0	950,0
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	–	–	–
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	–	430,0	470,0
Projets d'agglomération	–	–	–
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	–	40,0	44,3
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP en 2008	–	33,3	–
Liquidités du fonds		1 983,7	1 369,4

Projet

Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure en 2009

du # décembre 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 10 de la loi fédérale du 6 octobre 2006¹ sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2008²,

arrête:

Art. 1

Les crédits budgétaires suivants sont approuvés pour l'exercice 2009 et prélevés sur le fonds d'infrastructure:

- a. 950 000 000 de francs pour l'achèvement du réseau des routes nationales,
- b. 470 000 000 de francs pour l'amélioration des infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations,
- c. 44 300 000 francs pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.

Art. 2

Il est pris acte du budget 2009 du fonds d'infrastructure.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF

Domaine des écoles polytechniques fédérales

	Page
31 Aperçu général	19
311 Bref portrait	19
312 La politique du domaine des EPF	20
313 Finances et comptabilité	20
32 Budget 2009	21
321 Aperçu général	21
322 Compte de résultats	22
323 Compte des investissements	28
324 Compte des flux de fonds	32
33 Planification financière	36
331 Plan des investissements et crédits d'engagement destinés aux immeubles	36
Arrêté fédéral IV	40

31 Aperçu général

311 Bref portrait

Le domaine des EPF réunit les écoles polytechniques fédérales de Lausanne (EPFL) et de Zurich (EPFZ) ainsi que l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE). En font également partie le Conseil des EPF (son organe stratégique de direction) avec son état-major, ainsi que la Commission de recours des EPF (son organe de recours indépendant).

- *Écoles polytechniques fédérales EPF*

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (LF sur les EPF, art. 5, al. 1; RS 414.110). Leurs activités d'enseignement et de recherche couvrent les sciences de l'ingénieur, les sciences naturelles, l'architecture et les mathématiques, ainsi que les disciplines apparentées, avec une composante de sciences humaines et sociales. Elles encouragent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leur mission d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche ou fournir d'autres prestations de service. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les hautes écoles cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

École polytechnique fédérale de Zurich EPFZ

Près de 8 900 collaborateurs, dont 392 professeurs et quelque 1700 chargés de cours, encadrent quelque 14 000 étudiants dans le cadre de leurs activités d'enseignement et de recherche, et assurent les services et le suivi administratif correspondants. L'école décerne environ 1300 diplômes et 600 doctorats chaque année. Ses unités de recherche (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; matériaux; management, technologie et économie; mathématiques; physique; chimie et sciences biologiques appliquées; biologie; sciences de la terre; sciences de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; sciences humaines, sociales et politiques.

École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL

Plus de 6 300 étudiants- dont 200 en études postgrades et en formation continue, et 1400 doctorants- sont suivis par 252 professeurs et 3800 collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques dans les facultés d'enseignement, de recherche et de prestation de services: sciences de base; sciences et techniques de l'ingénieur; informatique et communications; environnement naturel, architectural et construit; sciences de la vie et sciences humaines et sociales.

- *Établissements de recherche du domaine des EPF*

Les établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, jouissant de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines d'activité respectifs et fournissent des prestations à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les hautes écoles fédérales et cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. Leur équipement de recherche est en particulier à la disposition des chercheurs des hautes écoles et des établissements de recherche publics suisses.

Institut Paul Scherrer IPS

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe environ 1 600 collaborateurs travaillant dans les domaines suivants: solides et sciences des matériaux; physique des particules élémentaires et astrophysique; biologie et médecine; énergie et environnement. L'IPS conçoit, réalise et exploite de grandes installations de recherche dont la taille et la complexité dépassent les possibilités des hautes écoles (laboratoires ouverts aux utilisateurs de la communauté scientifique nationale et internationale).

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage FNP

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire travaillant dans le domaine des sciences forestières, de l'écologie et du paysage, ainsi que de la neige et des avalanches au sens très large. Près de 500 collaborateurs se répartissent entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches), Bellinzone (Sous-station Sud des Alpes), Lausanne (Antenne romande) et Sion (Antenne ENAValais); ils travaillent surtout dans deux domaines: l'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres, et la gestion des dangers naturels.

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches LFEM

Le LFEM est un centre de recherche et un prestataire de services interdisciplinaire en sciences des matériaux et en développement technologique; il compte 860 collaborateurs répartis entre les sites de Dübendorf, Saint-Gall et Thoune. Ses activités de recherche et de développement répondent aux exigences de l'industrie et aux besoins de la société. Les préoccupations transversales d'une grande importance pour la société que sont la sécurité, la fiabilité et la viabilité sont présentes dans toutes ses activités. Ainsi, le LFEM est en mesure d'offrir à ses partenaires industriels des solutions sur mesure accroissant leur pouvoir d'innovation. Il met ses compétences en diffusion des savoirs au service de l'enseignement à divers niveaux, ainsi que du transfert de technologies. Il offre par ailleurs des services de haute technicité basés sur la recherche et uniques en leur genre.

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux IFAEPE

Les quelque 400 collaborateurs de l'institut, ses 5 professeurs et ses 120 doctorants se répartissent entre les sites de Dübendorf et Kastanienbaum (près de Lucerne). Ils se consacrent

à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la chimie environnementale, de la biologie aquatique, de la microbiologie environnementale, de l'écotoxicologie, de la physique environnementale, de l'écologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales. L'IFAEPE ménage une large place à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

Conseil des écoles polytechniques fédérales Conseil des EPF

Composé de onze membres, le Conseil des EPF assure notamment – dans le cadre de son mandat de prestations – la direction et le contrôle de gestion stratégiques du domaine des EPF, ainsi que la gestion de son parc immobilier. Il est chargé de préparer les normes juridiques concernant le domaine des EPF et de veiller à leur application.

Le Conseil des EPF dispose d'un effectif d'une quarantaine de personnes pour assurer les fonctions nécessaires d'état-major.

312 La politique du domaine des EPF

- *Fondements et principes*

La révision partielle de la loi fédérale sur les Écoles polytechniques fédérales entrée en vigueur le 1.1.2004 a modernisé l'organisation du domaine des EPF et l'a adaptée aux exigences actuelles – notamment en inscrivant dans la loi la gestion par mandat de prestations et comptabilité indépendante. La loi sur les EPF met l'accent sur *l'autonomie et la responsabilité des EPF et des établissements de recherche*. C'est pourquoi le Conseil des EPF pratique la direction par exceptions (DPE).

- *Mandat de prestations 2008-2011 du Conseil fédéral au domaine des EPF*

Le Parlement a approuvé le 19 septembre 2007 le mandat de prestations du domaine des EPF, qui définit les priorités et les objectifs du domaine des EPF en matière d'enseignement, de recherche et de prestations de services pour cette période. Il s'aligne sur la politique scientifique nationale, ainsi que sur le plan et les objectifs stratégiques du domaine des EPF («Repousser les limites»). Il se fonde sur les deux mandats de prestations précédents et sur l'expérience ainsi acquise, et tient compte des recommandations émises par les experts à l'occasion de l'évaluation intermédiaire. Le Conseil fédéral y assigne au domaine des EPF neuf buts principaux (cf. message FRI 2008-2011 du 24.1.2007, A. Objectifs du mandat de prestations 2008 à 2011, FF 2007 1199).

Rapports

— Le *rapport d'activité* annuel sert à l'évaluation du domaine des EPF par le Conseil des EPF. Cette évaluation se fait sur la base des objectifs fixés par le mandat. Le Conseil des EPF rend compte chaque année au Conseil fédéral des progrès effectués dans l'accomplissement de son mandat, que contrôle le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

— Le *rapport d'auto-évaluation* établi par le Conseil des EPF à mi-parcours présente de façon synthétique la réalisation des objectifs fixés dans le mandat de prestations. Il constitue la base de l'évaluation externe (examen par les pairs) réalisée à la demande du DFI. Ce dernier évalue la réalisation du mandat de prestations et propose au Conseil fédéral les mesures nécessaires en cas de non-réalisation des objectifs. Il évalue les prestations du domaine des EPF et des établissements qui le composent en faisant appel à des experts externes, et le Conseil des EPF prend position sur le rapport d'évaluation. Le rapport d'évaluation et la prise de position du Conseil des EPF constituent le *rapport intermédiaire*, qui sera transmis au Parlement en même temps que le projet d'un nouveau mandat de prestations pour la prochaine période (art. 34a de la loi sur les EPF).

— Le *rapport final*, exigible à la fin de la période de prestation et préparé le cas échéant avec le concours d'experts externes, rend intégralement compte de la réalisation du mandat de prestations. Il est soumis pour approbation aux Chambres fédérales – qui recevront celui de la période 2004-2007 à la fin de l'année 2008.

Contrats d'objectifs quadriennaux

Le Conseil des EPF passe avec les EPF et les établissements de recherche des contrats d'objectifs quadriennaux fondés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral, ainsi que sur les objectifs et le plan stratégique du domaine des EPF. Les six établissements du domaine rendent compte annuellement de leurs activités au Conseil des EPF.

Le budget, les comptes et la documentation qui les accompagnent (rapport concernant le budget, rapport d'activité) sont soumis chaque année aux Chambres fédérales.

313 Finances et comptabilité

La présentation des comptes du domaine des EPF se conforme aux règles générales de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine ainsi qu'aux principes généralement admis de la comptabilité commerciale. Les prescriptions en matière de présentation des comptes, d'évaluation et de calcul des amortissements figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'O du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF; RS 414.123).

- *Présentation séparée des charges et des investissements*

Le crédit de charges destiné aux dépenses d'exploitation courantes est comptabilisé sous 328 «Domaine des EPF» du budget. Comme les immeubles du domaine des EPF appartiennent à la Confédération, le crédit d'investissement pour les constructions du domaine des EPF est comptabilisé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à son actif. Les charges liées aux installations de recherche et aux éléments à usage spécifique des installations d'exploitation ne sont en revanche pas intégrées au crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le

biais de la contribution d'exploitation et deviennent immédiatement propriété des EPF et des établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie). Les charges liées à l'exploitation et aux investissements sont imputées au plafond de dépenses 2008-2011 du domaine des EPF.

- *Transferts de crédits*

- *Crédits de charges et d'investissement*

Le domaine des EPF jouit d'une certaine souplesse dans l'emploi de ses ressources grâce au transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01). Dans l'arrêté fédéral concernant le budget, le Conseil fédéral demande au Parlement de déléguer au DFI, en accord avec le DFF (AFF), la compétence de procéder durant l'année à des transferts entre la contribution de financement et le crédit d'investissement à concurrence de 10 % de la valeur du crédit d'investissement.

- *Crédits d'engagement*

L'arrêté fédéral concernant le budget confère au DFI le droit de procéder, au sein des crédits d'engagement demandés pour le programme de construction 2009, à des transferts d'un volume n'excédant pas 2 % du crédit d'engagement inférieur.

- *Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération*

Dans un souci de transparence, les loyers des immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers des EPF est comptabilisée en tant que crédit de charges avec incidence financière au poste 328 du budget. Un revenu de montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée dans le plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine inscrit au compte de résultats un même montant du côté des revenus en tant que contribution et du côté des charges comme charges de loyer.

Le budget se compose du compte de résultats consolidé, du compte des investissements et du compte des flux de fonds. Le compte de résultats consolidé présente les revenus et les charges du domaine des EPF. Le compte des investissements comprend les dépenses prévues pour l'achat de biens immobiliers pour les EPF et les établissements de recherche (à l'exclusion des investissements destinés aux constructions EPF appartenant à la Confédération), les biens meubles (y compris les installations à usage spécifique) et l'équipement informatique. Le compte des flux de fonds reflète les résultats des activités courantes (cash-flow), des investissements et des opérations financières.

Conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18.6.2004 concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions (RS 611.051) et à l'ordonnance concernant la ges-

tion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (art. 15, OILC; RS 172.010.21), la demande de crédit d'engagement correspondant au programme de construction du domaine des EPF figure dans le message annuel concernant le budget (AF I concernant le budget).

32 Budget 2009

321 Aperçu général

L'essentiel en bref

- *Contributions de la Confédération*

Le budget 2009 prévoit 2 296,6 millions de contributions de la Confédération avec incidence financière (crédit de charges et crédit d'investissement), avec la ventilation suivante :

— Contribution financière de la Confédération pour les dépenses courantes (crédit A2310.0346, comptabilisé sous 328 «Domaine des EPF»)	1 874,4 mio
— Contributions à des investissements dans des constructions du domaine des EPF (crédit A4100.0125, comptabilisé sous 620 « Office fédéral des constructions et de la logistique »)	142,0 mio

La contribution financière et le crédit d'investissement sont imputés au plafond des dépenses (2016,4 mio pour 2009). Les transferts de crédits visés à l'art. 20, al. 5, OFC (RS 611.01) garantissent la souplesse nécessaire par perméabilité entre les deux crédits.

— Contribution aux loyers du domaine des EPF (crédit A2310.0416, comptabilisé sous 328 «Domaine des EPF»)	280,2 mio
---	-----------

Les charges de loyers ne sont pas imputées au plafond des dépenses. L'OFCL comptabilise en contre-écriture un revenu d'un montant égal.

- *Total des revenus*

Le total des revenus prévu pour 2009 et soumis au Parlement dans l'arrêté fédéral sur le domaine des EPF s'élève à 2 741,8 millions, ventilés comme suit :

— Contribution financière de la Confédération	1 874,4 mio (68 %)
— Contribution aux loyers	280,2 mio (10 %)
— Fonds secondaires (FNS, CTI, mandats de recherche de la Confédération, programmes de recherche de l'UE)	310,9 mio (11 %)
— Fonds de tiers (secteur privé, cantons, communes, fonds spéciaux)	143,9 mio (5 %)

— Recettes diverses (dont produits financiers et des titres)
132,4 mio (5 %)

La croissance attendue par rapport au budget 2008 est de 31 millions (1,1 %).

Total des charges

Il est prévu pour 2009 un total de 2 716,2 millions de charges, dont 280,2 millions de loyers. La progression est ainsi de 53,6 millions (+ 2,0 %) d'une année sur l'autre, voire de 134,5 millions (+ 5,8 %) si l'on tient compte de la variation de la contribution aux loyers (cf. section 322).

- *Personnel*

Les charges de personnel, estimées à 1 710,2 millions, doivent financer quelque 12 900 équivalents plein-temps répartis sur 16 300 postes. L'alourdissement est de 69,3 millions (+ 4,2 %) par rapport au budget 2008.

- *Résultat total*

Il est prévu que les revenus croîtront moins vite que les charges en 2009, ce qui fait passer le résultat total de 48,5 (2008) à 25,5 millions (2009); on observe aussi un tassement par rapport aux 30,3 millions du compte 2007. Cela s'explique surtout par un report des dépenses d'investissement de construction sur les charges de fonctionnement.

- *Investissements*

Le budget des investissements est de 172,5 millions. Les biens meubles (équipements d'exploitation compris) absorbent 142,7 millions et l'informatique 29,5 millions. Une part moins importante (0,3 mio) va aux immeubles appartenant aux EPF et aux établissements de recherche. Les investissements consacrés aux constructions appartenant à la Confédération (160,9 mio) sont financés en majeure partie (142,0 mio) par le crédit d'investissement A4100.0125 de l'OFCL, et pour une moindre part (18,9 mio) cofinancés par des fonds de tiers.

- *Compte des flux de fonds*

Les investissements de construction se traduisent par une sortie de fonds non pas dans les comptes du domaine des EPF, mais dans ceux de l'OFCL. Le flux de fonds provenant d'activités courantes (180,2 mio) finance les investissements (187,9 mio). Le *cash-flow libre* négatif sera couvert par une réduction des liquidités.

La répartition des ressources financières entre les EPF et les établissements de recherche se conforme au plan stratégique 2008-2011. Le Conseil des EPF assure le pilotage stratégique du domaine par le biais des contrats d'objectifs quadriennaux conclus avec les EPF et les établissements de recherche et alignés sur les objectifs du mandat de prestations 2008-2011. Le Conseil des EPF distribue les ressources aux établissements en s'assurant qu'ils sont en mesure de remplir leur mission de base (enseignement, recherche et prestations de services) et d'atteindre les objectifs stratégiques. Il commence par prélever sur la contribution financière les fonds nécessaires à ses besoins propres et au

fonctionnement de la Commission de recours (14,0 mio pour 2009), ainsi que les ressources nécessaires au développement stratégique (55,2 mio pour 2009).

322 Compte de résultats

Le compte de résultats est établi en plusieurs étapes. Depuis le compte 2007, les éléments du résultat extraordinaire sont intégrés dans les revenus et charges ordinaires. Le regroupement effectué dans le budget 2008 est sans effet sur le résultat. Le résultat intermédiaire 1 (ligne 38) correspond au résultat opérationnel formé des revenus (ligne 1) dont sont déduites les charges ordinaires (ligne 11) encourues au titre de l'enseignement, de la recherche et des services. On lui ajoute le résultat financier (lignes 39 et 40), ce qui donne le résultat total (ligne 41).

- *Contribution aux loyers du domaine des EPF*

La contribution aux loyers est une particularité du compte de résultats. Elle est sans incidence sur le résultat comptable du domaine des EPF, car son montant (280,2 mio, ligne 3) est identique aux charges de loyers (ligne 28). Dans le budget 2009, le calcul de la contribution de la Confédération aux loyers versés par le domaine des EPF au titre des immeubles appartenant à la Confédération se fonde sur l'estimation de la valeur du parc à la fin de l'année 2008. La valorisation des investissements de construction prévus pour 2009 est prise en compte. Pour 2009, la valeur immobilisée déterminante est de 6 711,5 millions. Les coûts prévus de loyers de 280,2 millions sont principalement constitués par l'amortissement de la valeur immobilisée sur la durée d'utilisation de quelque 40 ans (162,7 mio dans le budget 2009 comme dans le budget 2008) et par les intérêts théoriques sur le montant moyen du capital investi (117,3 mio dans le budget 2009, et 198,3 mio dans le budget 2008). Le montant prévu pour les services de l'OFCL reste de 0,2 million. Les intérêts sont calculés au taux de 3,0 % fixé par l'AFF et inchangé par rapport au compte 2007 et au budget 2008.

Le recul de 80,9 millions par rapport au budget 2008 est lié à un nouveau mode de calcul utilisé par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Alors qu'en 2008, les loyers ont été calculés sur la base de la valeur immobilière (bâtiments et terrain), dans le cadre du budget 2009, seule la moitié de la valeur d'acquisition, soit le taux moyen d'utilisation du capital en cas d'amortissement linéaire, a été prise en considération.

Le crédit pour les loyers du domaine des EPF a une incidence financière, mais pas sur les dépenses. Les loyers du domaine et les recettes correspondantes de l'OFCL ne se traduisent par aucun flux.

Revenus

Résultat financier compris, le total des revenus budgété pour 2009 est de 2 741,8 millions, soit 30,6 ou 1,1 % de plus que les 2 711,2 millions du budget 2008. Si l'on exclut la contraction du crédit d'hébergement, les recettes progressent de 4,7 % (111,5 mio). Une partie de cet accroissement s'explique par la

séparation de la contribution financière et de la contribution aux investissements dans le plafond de dépenses. La part prévue pour les constructions dans le crédit d'investissement (OFCL) retombe de 14,2 millions dans le budget 2009, mais celle de la contribution financière augmente d'autant; la croissance est donc en partie imputable à des reports d'un crédit à l'autre.

Le total des revenus du domaine des EPF se compose de ressources qui lui sont effectivement allouées, mais aussi de recettes escomptées, voire simplement évaluées. Dans les fonds alloués figurent la contribution financière et la contribution aux loyers de la Confédération, dont les montants sont connus dès le début de l'exercice. Ce qui n'est pas le cas des recettes de fonds secondaires et de fonds de tiers, ni des autres revenus, qui sont des chiffres prévus dans le budget 2009.

La Confédération assure le gros (90 %) du financement du domaine des EPF, surtout par ses contributions financière et aux loyers, mais indirectement aussi pour une part notable par le canal de ses offices et par l'encouragement de la recherche (fonds secondaires). Le privé et d'autres sources (ventes, services, résultat financier, etc.) apportent la tranche restante de 10 %. Cet équilibre devrait rester inchangé en 2009, comme depuis des années.

Le montant de la contribution financière de la Confédération (1 874,4 mio, ligne 2) dépend notamment des investissements de construction (crédit d'investissement) prévus dans les programmes de construction. La progression relativement forte de

4,5 % (81,2 mio) par rapport aux 1 793,2 millions du budget 2008 s'explique aussi par le fait que la part des investissements de construction s'est réduite pour 2009. Si l'on tient compte de cela, l'augmentation retombe à 3,7 % (67,0 mio): on rejoint alors le rythme de croissance moyen des années 2008 à 2011.

Les fonds secondaires et fonds de tiers (lignes 5 et 6), obtenus le plus souvent sur concours, constituent une importante source de financement. Ils devraient enregistrer une progression de 4,8 % (20,7 mio) par rapport au budget 2008, et de 7,4 % (31,2 mio) par rapport au compte 2007.

La tendance n'est pas uniforme dans les fonds secondaires. Une part supplémentaire de crédits d'encouragement de la recherche doit être obtenue auprès du Fonds national de la recherche scientifique (FNS). Le bond de 21,4 millions par rapport au budget 2008 correspond à un essor de 23 %. En revanche, on prévoit une légère contraction des fonds attendus (30,9 mio) de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Pour la recherche publique de l'administration fédérale (recherche sectorielle), les 68,5 millions restent du même ordre de grandeur que les années précédentes; le recul s'explique notamment par le fait que l'inventaire forestier national (IFN 3) auquel travaillait le FNP s'est terminé en 2007. Les revenus divers d'encouragement de la recherche se contractent de 6,6 millions par rapport au budget 2008. Pour ce qui est de la participation aux projets du 7^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne (2007-2013), la somme prévue est à peu près la même dans le budget 2009 (73,3 mio) que dans le précédent (75,1 mio).

Fonds secondaires et fonds de tiers

(lignes 5 et 6 Compte de résultats)	ligne n°	Compte 2007		Budget 2008		Budget 2009	
mio CHF		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Fonds secondaires (lignes 2+6+7)	1	277,2	65,4	299,3	68,9	310,9	68,4
(Confédération, organisations nationales et internationales)							
Encouragement de la recherche (lignes 3 à 5)	2	143,0	33,7	154,8	35,7	169,2	37,2
Fondation Fonds national suisse (FNS)	3	88,9	21,0	92,7	21,3	114,0	25,1
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	4	32,5	7,7	31,3	7,2	30,9	6,8
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. NCCR)	5	21,6	5,1	30,9	7,1	24,3	5,3
Recherche sectorielle (offices fédéraux)	6	68,8	16,2	69,4	16,0	68,5	15,1
Programmes de recherche européens	7	65,5	15,5	75,1	17,3	73,3	16,1
Fonds de tiers (lignes 9+10+11)	8	146,4	34,6	134,9	31,1	143,9	31,6
Recherche axée sur l'économie	9	92,1	21,7	94,1	21,7	97,0	21,3
Fonds spéciaux (dons et legs compris)	10	28,7	6,8	20,4	4,7	34,6	7,6
Autres fonds de tiers (cantons et communes compris)	11	25,7	6,1	20,4	4,7	12,4	2,7
Fonds secondaires et fonds de tiers (lignes 1+8)	12	423,7	100,0	434,2	100,0	454,9	100,0
(+/-) en %					2,5		4,8

La prévision d'accroissement des fonds de tiers (ligne 5) par rapport au budget 2008 n'est que de 9,0 millions (+ 6,7 %), avec un total de 143,9 millions pour 2009. Dans l'ensemble, les recettes de fonds de tiers devraient continuer à se développer. Le volume des coopérations de recherche avec le privé avoisine les 100 millions par an (97,0 mio pour le budget 2009). On s'attend en outre à d'autres recettes provenant des fonds spéciaux (en particulier à l'EPFZ) et de diverses compensations par des fonds de tiers (cantons et communes notamment), qui devraient totaliser environ 40 millions. Les recettes en dons et legs (qui concernent surtout l'EPFZ) sont imprévisibles. L'EPFZ table sur quelque 20 millions annuels provenant des fonds spéciaux. S'y ajoutent régulièrement de gros montants isolés, par exemple en dons promis pour le cofinancement de bâtiments et d'installations. Les compensations par des fonds de tiers englobent donc aussi d'éventuels cofinancements d'investissements de construction. Cela dit, l'entrée et l'emploi des fonds de tiers n'ont pas nécessairement lieu la même année pour les cofinancements.

La part des revenus provenant de fonds de tiers varie considérablement parmi les EPF et les établissements de recherche. Elle va de 18 % (IPS) à presque 30 % (LFEM) du total des revenus de l'établissement.

L'équilibre entre fonds secondaires et de tiers n'a pas sensiblement changé d'une année sur l'autre : 68 % pour les fonds secondaires (Confédération et autres organismes publics), et 32 % pour les fonds de tiers (secteur privé).

Les recettes diverses (lignes 7 à 10) et le résultat financier (lignes 39 et 40) représentent 5 % environ des revenus, avec une tendance persistante à la hausse. Les émoluments (ligne 8) comportent entre autres les finances de cours; l'appréciation de ces recettes se fonde sur une prévision de l'effectif des étudiants multipliée par le montant de la finance de cours semestrielle de 580 francs (O sur les taxes dans le domaine des EPF; RS 414.131.7), ce qui donne 14,2 millions pour l'EPFZ, et 7,2 millions pour l'EPFL dans le budget 2009. Au LFEM, les contrôles et autres services (ligne 7) représentent naturellement des recettes relativement importantes. Le résultat financier (lignes 39 et 40) est en progression de 18,5 % (2,4 mio) par rapport au budget 2008.

Compte tenu de la variation prévue des fonds secondaires et des fonds de tiers, on escompte au passif un accroissement des prestations dues aux bailleurs de fonds. Les fonds affectés en augmentent d'autant.

Charges

Le budget prévoit un total de 2 716,2 millions de charges (ligne 11), soit 2,0 % de plus (53,6 millions) que les 2 662,7 millions du budget précédent.

Le personnel représente le gros des charges (1 710,2 mio, ligne 16), soit 4,2 % de plus (69,3 mio) que dans le budget 2008 (1 640,9 mio). On constate ici le très net accroissement (35,3 % ou 40,9 mio, ligne 18) des contributions de l'employeur versées

à Publica au titre de l'assurance du personnel. Le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations au second semestre 2008 fait escompter un alourdissement de ces charges. Le surcroît de 19,4 millions de salaires et traitements (1 382,9 mio, ligne 17) par rapport aux 1 363,5 millions du budget 2008 servira notamment à financer les mesures salariales (comme la compensation du renchérissement enregistré et la rémunération au mérite prévue dans le nouveau système salarial entré en vigueur en 2007) sur un volant d'un peu moins de 13 000 équivalents plein-temps (EPT) répartis sur quelque 16 000 emplois. Sur le total des charges de personnel, entre 300 et 350 millions sont financées par des fonds secondaires et de tiers, soit dans les 20 % ; ces emplois sont normalement limités à la durée d'exécution des projets de recherche (trois à cinq ans).

L'accroissement des charges de matériel (ligne 13) provient du fait que l'EPF de Zurich a aligné son budget 2009 sur les chiffres effectifs du compte 2007. La progression est faible (2,1 mio) par rapport au budget 2008 sur les biens meubles, machines et véhicules (ligne 15), qui contiennent le matériel d'une valeur inférieure à la limite unitaire d'inscription à l'actif (5000 francs). Au total, les charges de matériel (115,0 mio, ligne 12) augmentent de 12,4 % par rapport au budget précédent (102,3 mio), ce que l'on doit notamment au fait que l'on a imputé une partie des dotations initiales aux charges de matériel – au lieu de les imputer aux investissements comme les années précédentes.

On note dans les autres charges de biens et services (ligne 22) le net alourdissement de 20,2 % (17,1 mio) des services et honoraires (ligne 24). Le total reste toutefois inférieur à son niveau du compte 2007. Toutes les autres composantes de ce poste sont directement en rapport avec des projets d'enseignement et de recherche. Comme les années précédentes, le total envisagé pour l'informatique et les télécommunications (charges et investissements) avoisine les 100 millions (70,9 mio de charges et 29,6 mio d'investissements).

La contraction marquée des loyers (ligne 28) réduit les charges d'infrastructure prévues pour 2009 (447,6 mio, ligne 22). Le calcul de la contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération (ligne 3) et l'explication de sa contraction figure dans une section distincte. La maintenance de l'infrastructure et les réparations (ligne 30) devraient absorber une dizaine de millions de plus qu'en 2008. D'une façon générale, l'entretien de l'infrastructure s'alourdit, mais il faut aussi tenir compte dans le budget 2009 du renchérissement prévisible. Une partie de cette augmentation doit être compensée par des économies d'énergie (gain de rendement énergétique par des plans d'affectation comme Rumba, stratégie Novatlantis de développement durable, etc.).

L'amortissement des biens matériels portés à l'actif (biens meubles, équipements à usage spécifique et aménagements du locataire, informatique) est linéaire, comme le prévoit le manuel de présentation comptable du domaine des EPF sur une durée de 10 ans pour les machines, 5 ans pour l'équipement d'exploitation, 3 ans pour l'informatique, 7 ans pour les véhicules. Le total

Compte de résultats

CHF	ligne n°	Compte 2007		Budget 2008		Budget 2009	
		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Revenus (sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)	1	2 485 158 615	99,3	2 698 240 600	99,5	2 726 425 300	99,4
Contribution financière de la Confédération¹	2	1 679 763 481	67,1	1 793 204 000	66,1	1 874 422 000	68,4
Contribution aux loyers²	3	269 884 573	10,8	361 061 000	13,3	280 160 000	10,2
Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9+10)	4	535 510 561	21,4	543 975 600	20,1	571 843 300	20,9
Compensations par des fonds secondaires	5	277 247 340	11,1	299 300 000	11,0	310 945 000	11,3
Compensations par des fonds de tiers	6	146 424 944	5,9	134 900 600	5,0	143 933 300	5,2
Recettes ventes/revenus prestations (y c. revenus TI)	7	58 170 257	2,3	55 400 000	2,0	60 950 000	2,2
Emoluments (finances de cours comprises)	8	23 131 665	0,9	22 950 000	0,8	25 450 000	0,9
Recettes provenant de remboursements	9	5 238 983	0,2	4 200 000	0,2	5 475 000	0,2
Revenus différents	10	25 297 373	1,0	27 225 000	1,0	25 090 000	0,9
Charges (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)	11	2 471 312 110	98,8	2 662 652 944	98,2	2 716 249 200	99,1
Charges de matériel (lignes 13+14+15)	12	105 447 439	4,2	102 326 700	3,8	115 020 000	4,2
Charges de matériel	13	73 994 422		70 850 000		81 420 000	
Charges de marchandises	14	42 856		40 000		44 000	
Biens meubles, machines, véhicules	15	31 410 161		31 436 700		33 556 000	
Charges de personnel (lignes 17+18+19+20+21)	16	1 550 855 028	62,0	1 640 909 644	60,5	1 710 183 900	62,4
Salaires et traitements	17	1 276 509 107		1 363 546 444		1 382 918 500	
Assurance sociale	18	76 037 444		79 836 150		84 049 500	
Assurance du personnel	19	118 170 917		116 108 000		157 055 900	
Assurance-maladie et accidents	20	6 989 712		7 391 950		7 610 000	
Autres charges de personnel	21	73 147 848		74 027 100		78 550 000	
Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)	22	216 450 639	8,7	201 700 000	7,4	210 168 000	7,7
Informatique et télécommunication	23	66 563 075		73 000 000		70 895 000	
Autres prestations de service, honoraires	24	112 841 051		84 630 000		101 770 000	
Autres charges de biens et services	25	35 775 590		43 730 000		37 250 000	
Pertes sur débiteurs	26	1 270 923		340 000		253 000	
Charges d'infrastructure (lignes 28+29+30+31+32)	27	429 129 013	17,2	519 381 000	19,2	447 557 300	16,3
Loyers ²	28	269 884 573		361 061 000		280 160 000	
Charges de locaux externes	29	25 736 618		25 850 000		26 755 300	
Entretien, réparations, leasing	30	72 609 177		66 220 000		76 150 000	
Eau, énergie, matériel d'exploitation	31	43 885 365		48 410 000		46 590 000	
Charges administratives	32	17 013 279		17 840 000		17 902 000	
Amortissements	33	116 219 394	4,6	123 170 000	4,5	130 000 000	4,7
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	34	21 402 142	0,9	-4 197 400	-0,2	27 200 000	1,0
Variations des engagements internes	35	5 806 013	0,2	8 000 000	0,3	-	-
Variations des provisions	36	1 625 549	0,1	-1 400 000	-0,1	-3 300 000	-0,1
Contributions/charges de transfert	37	24 376 895	1,0	72 763 000	2,7	79 420 000	2,9
Résultat 1 (lignes 1 moins 11)	38	13 846 505	0,6	35 587 656	1,3	10 176 100	0,4
Résultat financier	39	16 282 012		12 955 000		15 434 000	
Résultat des titres	40	206 436		-		-84 000	
Résultat total (lignes 38+39+40)	41	30 334 954	1,2	48 542 656	1,8	25 526 100	0,9

1 à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:
A2310.0346 «Dépenses courantes du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF»;
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»: comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral des constructions et de la logistique»,
partie du compte de la Confédération.

2 à partir du budget 2007: contribution de la Confédération aux loyers:
A2310.0416 «Contribution aux loyers du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF».

Compte de résultats

	ligne n°	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPF Zurich	EPF Lausanne
Revenus (sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)	1	2 726 425 300	69 407 000	1 382 243 400	697 379 800
Contribution financière de la Confédération¹	2	1 874 422 000	69 200 000	935 998 000	470 226 000
Contribution aux loyers²	3	280 160 000	207 000	161 745 400	66 453 800
Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9+10)	4	571 843 300	–	284 500 000	160 700 000
Compensations par des fonds secondaires	5	310 945 000	–	148 500 000	102 500 000
Compensations par des fonds de tiers	6	143 933 300	–	78 000 000	27 000 000
Recettes ventes/revenus prestations (y c. revenus TI)	7	60 950 000	–	26 000 000	12 000 000
Emoluments (finances de cours comprises)	8	25 450 000	–	16 000 000	7 200 000
Recettes provenant de remboursements	9	5 475 000	–	2 000 000	3 000 000
Revenus différents	10	25 090 000	–	14 000 000	9 000 000
Charges (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)	11	2 716 249 200	69 556 000	1 383 143 400	696 879 800
Charges de matériel (lignes 13+14+15)	12	115 020 000	80 000	60 900 000	22 500 000
Charges de matériel	13	81 420 000	–	47 000 000	18 000 000
Charges de marchandises	14	44 000	–	–	–
Biens meubles, machines, véhicules	15	33 556 000	80 000	13 900 000	4 500 000
Charges de personnel (lignes 17+18+19+20+21)	16	1 710 183 900	8 895 000	849 800 000	474 376 000
Salaires et traitements	17	1 382 918 500	6 800 000	687 000 000	372 211 600
Assurance sociale	18	84 049 500	408 000	41 700 000	21 960 500
Assurance du personnel	19	157 055 900	943 000	73 700 000	54 342 900
Assurance-maladie et accidents	20	7 610 000	44 000	4 000 000	1 861 000
Autres charges de personnel	21	78 550 000	700 000	43 400 000	24 000 000
Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)	22	210 168 000	3 750 000	105 598 000	58 050 000
Informatique et télécommunication	23	70 895 000	430 000	39 000 000	21 500 000
Autres prestations de service, honoraires	24	101 770 000	3 220 000	47 500 000	31 000 000
Autres charges de biens et services	25	37 250 000	100 000	19 000 000	5 500 000
Pertes sur débiteurs	26	253 000	–	98 000	50 000
Charges d'infrastructure (lignes 28+29+30+31+32)	27	447 557 300	731 000	252 445 400	104 953 800
Loyers ²	28	280 160 000	207 000	161 745 400	66 453 800
Charges de locaux externes	29	26 755 300	262 000	19 000 000	5 000 000
Entretien, réparations, leasing	30	76 150 000	100 000	41 500 000	20 000 000
Eau, énergie, matériel d'exploitation	31	46 590 000	10 000	21 400 000	9 000 000
Charges administratives	32	17 902 000	152 000	8 800 000	4 500 000
Amortissements	33	130 000 000	100 000	65 000 000	31 000 000
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	34	27 200 000	–	29 400 000	3 000 000
Variations des engagements internes	35	–	–	–	–
Variations des provisions	36	-3 300 000	–	–	–
Contributions/charges de transfert	37	79 420 000	56 000 000	20 000 000	3 000 000
Résultat 1 (lignes 1 moins 11)	38	10 176 100	-149 000	-900 000	500 000
Résultat financier	39	15 434 000	149 000	8 500 000	4 500 000
Résultat des titres	40	-84 000	–	–	–
Résultat total (lignes 38+39+40)	41	25 526 100	–	7 600 000	5 000 000

1 à partir du budget 2007: répartition de la contribution financière de la Confédération sur deux crédits:
A2310.0346 «Dépenses courantes du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF»;
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»: comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral des constructions et de la logistique», partie du compte de la Confédération.

2 à partir du budget 2007: contribution de la Confédération aux loyers:
A2310.0416 «Contribution aux loyers du domaine des EPF»: comptabilisé au DFI/328 «Domaine des EPF».

Budget 2009 IPS	Budget 2009 FNP	Budget 2009 LFEM	Budget 2009 IFAEPE	ligne n°	Compte de résultats CHF
310 422 600	68 000 000	141 053 200	57 919 300	1	Revenus (sans résultat financier ni résultat des titres) (lignes 2+3+4)
228 589 000	47 415 000	81 863 000	41 131 000	2	Contribution financière de la Confédération¹
25 283 600	3 951 700	17 420 200	5 098 300	3	Contribution aux loyers²
56 550 000	16 633 300	41 770 000	11 690 000	4	Revenus de tiers (lignes 5+6+7+8+9+10)
21 600 000	11 600 000	18 495 000	8 250 000	5	Compensations par des fonds secondaires
23 000 000	3 683 300	9 300 000	2 950 000	6	Compensations par des fonds de tiers
9 000 000	250 000	13 400 000	300 000	7	Recettes ventes/revenus prestations (y c. revenus TI)
2 100 000	–	100 000	50 000	8	Emoluments (finances de cours comprises)
–	–	475 000	–	9	Recettes provenant de remboursements
850 000	1 100 000	–	140 000	10	Revenus différents
293 111 500	68 285 000	143 449 200	61 824 300	11	Charges (lignes 12+16+22+27+33+34+35+36+37)
20 000 000	2 300 000	5 440 000	3 800 000	12	Charges de matériel (lignes 13+14+15)
8 000 000	1 650 000	4 670 000	2 100 000	13	Charges de matériel
–	–	44 000	–	14	Charges de marchandises
12 000 000	650 000	726 000	1 700 000	15	Biens meubles, machines, véhicules
184 157 900	52 850 000	98 279 000	41 826 000	16	Charges de personnel (lignes 17+18+19+20+21)
160 957 900	42 500 000	80 400 000	33 049 000	17	Salaires et traitements
9 200 000	2 500 000	5 550 000	2 731 000	18	Assurance sociale
10 700 000	5 150 000	8 844 000	3 376 000	19	Assurance du personnel
800 000	250 000	485 000	170 000	20	Assurance-maladie et accidents
2 500 000	2 450 000	3 000 000	2 500 000	21	Autres charges de personnel
21 400 000	5 530 000	9 690 000	6 150 000	22	Autres charges de biens et services (lignes 23+24+25+26)
5 300 000	1 625 000	2 340 000	700 000	23	Informatique et télécommunication
5 600 000	3 200 000	7 050 000	4 200 000	24	Autres prestations de service, honoraires
10 500 000	700 000	200 000	1 250 000	25	Autres charges de biens et services
–	5 000	100 000	–	26	Pertes sur débiteurs
47 553 600	6 905 000	26 020 200	8 948 300	27	Charges d'infrastructure (lignes 28+29+30+31+32)
25 283 600	3 951 700	17 420 200	5 098 300	28	Loyers ²
70 000	323 300	1 500 000	600 000	29	Charges de locaux externes
7 500 000	1 350 000	3 500 000	2 200 000	30	Entretien, réparations, leasing
13 000 000	680 000	2 050 000	450 000	31	Eau, énergie, matériel d'exploitation
1 700 000	600 000	1 550 000	600 000	32	Charges administratives
27 000 000	800 000	5 000 000	1 100 000	33	Amortissements
-4 000 000	-200 000	-1 000 000	–	34	Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers
–	–	–	–	35	Variations des engagements internes
-3 000 000	-300 000	–	–	36	Variations des provisions
–	400 000	20 000	–	37	Contributions/charges de transfert
17 311 100	-285 000	-2 396 000	-3 905 000	38	Résultat 1 (lignes 1 moins 11)
1 420 000	85 000	580 000	200 000	39	Résultat financier
–	–	-84 000	–	40	Résultat des titres
18 731 100	-200 000	-1 900 000	-3 705 000	41	Résultat total (lignes 38+39+40)

des amortissements prévu pour 2009 (130,0 mio, ligne 33) est inférieur à celui qui avait été prévu pour 2008 (123,2 mio).

La variation des fonds secondaires et fonds de tiers portés au passif (ligne 34) suit l'avancement des projets d'enseignement et de recherche. Pour 2009, il est prévu un accroissement des prestations dues aux bailleurs de fonds. Le domaine des EPF reçoit en effet des fonds secondaires et de tiers qui ne seront employés à des projets qu'après 2009.

Les variations des provisions (ligne 36) comprennent des dissolutions prévues pour 2009. Il ne s'agit ici que d'opérations globales (par ex. risques généraux), car la constitution et la dissolution de provisions sont d'habitude comptabilisées dans la catégorie de charges correspondante (par ex. soldes de vacances dans les charges de personnel).

Les contributions et charges de transfert (79,4 mio, ligne 37) contiennent surtout les 56,0 millions de ressources stratégiques du Conseil des EPF. On y trouve 27,5 millions de contributions aux projets nationaux de la Conférence universitaire suisse (CUS), comme l'annonçait le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (FF 2007 1149). Ces fonds sont employés à la réalisation de projets d'innovation et de coopération, et aux contributions aux programmes Nano-Tera.ch et SystemsX.ch. Une grosse tranche (27,7 mio) des ressources stratégiques du Conseil des EPF va aux grands projets et aux centres de compétence Energie et mobilité (CEM-CH), Environnement et durabilité (CCES), Science des matériaux et technologie (CCMX). Ces crédits seront transférés en 2009 aux EPF et aux établissements de recherche. Parmi les contributions figurent aussi des cotisations destinées à des organes de recherche nationaux et internationaux, des bourses ou des subsides accordés à des projets de recherche menés avec des organismes extérieurs (universités cantonales notamment).

Sur la durée, entre 62 % et 67 % des charges vont au personnel, soit deux tiers environ du total; le troisième tiers est absorbé par les autres charges, qui totalisent un peu plus d'un milliard de francs dans le budget 2009.

Le résultat financier (lignes 39 et 40) est évalué à 15,4 millions (13,0 mio dans le budget 2008).

Résultat total

Le compte de résultats fait ressortir dans une première étape le résultat opérationnel (10,2 mio, ligne 38). La part des charges devant croître plus rapidement par rapport aux revenus 2009 que dans les revenus budgétisés, le résultat opérationnel est nettement en deçà de son niveau antérieur : 10,2 millions pour 2009, contre 35,6 millions pour 2008. Toutes les catégories de charges, hormis les charges d'infrastructure, augmentent plus rapidement.

Le résultat total prévu (25,5 mio, ligne 41) est inférieur à celui du budget 2008, et légèrement aussi à celui du compte 2007

(30,3 mio). Il sert à financer les investissements en biens meubles et en informatique, après élimination des opérations sans incidence sur les liquidités du compte des flux de fonds (section 324).

323 Compte des investissements

Le budget 2009 prévoit 172,5 millions d'investissements en biens meubles et en informatique, soit 10,8 % (21 mio) de moins que les 193,5 millions du budget 2008. Le niveau moyen a été de 140 millions environ entre 2000 et 2007; les projets d'investissements 2009 le dépassent de 20 %. Une partie de cette augmentation tient à la conversion ou à l'affectation d'équipements d'exploitation à usage spécial.

On observe des tendances contrastées au sein du domaine par rapport à 2008, avec un léger recul des investissements en biens meubles (y c. équipements d'exploitation) et en informatique dans les deux EPF, tandis que les établissements de recherche prévoient en majorité de leur affecter un montant égal ou accru par rapport à 2008.

Une part importante des investissements prévus en équipements scientifiques et de laboratoire, en technologies de l'information, etc., est financée par des fonds secondaires et des fonds de tiers. Cette proportion était de 20 % dans le compte 2007. C'est le chiffre adopté pour le domaine dans le budget 2009 (env. 35 mio). Ce montant ne comprend pas encore les cofinancements par des fonds de tiers envisagés pour des bâtiments des EPF appartenant à la Confédération. Depuis 2007, les investissements consacrés aux bâtiments du domaine des EPF ne figurent plus dans son compte des investissements.

Le volume total des investissements et des charges relatifs aux technologies de l'information (ligne 5 du compte des investissements pour les investissements, et ligne 23 du compte de résultats pour les charges) avoisine régulièrement les 100 millions par an (100,5 mio pour le budget 2009). Les investissements représentent un tiers environ de ce volume.

La distinction entre biens meubles et immeubles mérite une attention particulière dans les postes du budget relatifs aux constructions, car le volet immobilier est financé par le crédit d'investissement de l'OFCL pour les bâtiments des EPF, seuls les aménagements d'exploitation à usage spécifique figurant dans le plan d'investissement du domaine des EPF et comptant comme biens meubles.

Au total, 11,3 millions ont été prévus pour les investissements dépassant le seuil unitaire de 10 millions, et quelque 161,2 millions pour les investissements d'un volume inférieur.

Compte tenu des investissements en constructions, le volume prévu des investissements relevant du domaine des EPF atteint 333,4 millions (y c. cofinancements prévus). Ce total est inférieur de 46,8 millions aux 380,2 millions d'investissements bruts du budget 2008.

Compte des investissements

CHF	ligne n°	Compte 2007		Budget 2008		Budget 2009	
		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Total des investissements net* (lignes 2+3+4)	1	169 745 316	6,8	193 510 000	7,1	172 548 000	6,3
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 6 moins 18)	2	2 069 930	0,1	100 000	0,0	300 000	0,0
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 7 moins 19)	3	135 996 683	5,4	160 750 000	5,9	142 668 000	5,2
Informatique (lignes 8 moins 20)	4	31 678 704	1,3	32 660 000	1,2	29 580 000	1,1
Total des investissements brut (lignes 6+7+8)	5	170 478 993	6,8	193 510 000	7,1	172 548 000	6,3
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 10+14)	6	2 069 930	0,1	100 000	0,0	300 000	0,0
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 11+15)	7	136 727 180	5,5	160 750 000	5,9	142 668 000	5,2
Informatique (lignes 12+16)	8	31 681 883	1,3	32 660 000	1,2	29 580 000	1,1
Projets d'un montant supérieur à 10 millions (lignes 10+11+12)	9	4 371 895	0,2	21 500 000	0,8	11 300 000	0,4
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	10	–	–	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	11	4 371 895	0,2	21 500 000	0,8	11 300 000	0,4
Informatique	12	–	–	–	–	–	–
Projets d'un montant inférieur à 10 millions (lignes 14+15+16)	13	166 107 097	6,6	172 010 000	6,3	161 248 000	5,9
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	14	2 069 930	0,1	100 000	0,0	300 000	0,0
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	15	132 355 284	5,3	139 250 000	5,1	131 368 000	4,8
Informatique	16	31 681 883	1,3	32 660 000	1,2	29 580 000	1,1
Recettes provenant de ventes (lignes 18+19+20)	17	733 677	0,0	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	18	–	–	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	730 497	0,0	–	–	–	–
Informatique	20	3 180	0,0	–	–	–	–

* à partir du budget 2007, les immeubles appartenant à la Confédération ne sont plus inscrits au compte des investissements du domaine des EPF.

Immeubles appartenant à la Confédération	208 004 939	186 729 000	160 881 000
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF»	173 787 809	156 179 000	141 981 000
(comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral des constructions et de la logistique»)			
Part financée par des fonds secondaires/de tiers	34 217 130	30 550 000	18 900 000

Compte des investissements

	ligne n°	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009
CHF		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPF Zurich	EPF Lausanne
Total des investissements net* (lignes 2+3+4)	1	172 548 000	100 000	72 600 000	36 000 000
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 6 moins 18)	2	300 000	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 7 moins 19)	3	142 668 000	20 000	51 100 000	31 000 000
Informatique (lignes 8 moins 20)	4	29 580 000	80 000	21 500 000	5 000 000
Total des investissements brut (lignes 6+7+8)	5	172 548 000	100 000	72 600 000	36 000 000
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 10+14)	6	300 000	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 11+15)	7	142 668 000	20 000	51 100 000	31 000 000
Informatique (lignes 12+16)	8	29 580 000	80 000	21 500 000	5 000 000
Projets d'un montant supérieur à 10 millions (lignes 10+11+12)	9	11 300 000	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	10	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	11	11 300 000	–	–	–
Informatique	12	–	–	–	–
Projets d'un montant inférieur à 10 millions (lignes 14+15+16)	13	161 248 000	100 000	72 600 000	36 000 000
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	14	300 000	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	15	131 368 000	20 000	51 100 000	31 000 000
Informatique	16	29 580 000	80 000	21 500 000	5 000 000
Recettes provenant de ventes (lignes 18+19+20)	17	–	–	–	–
Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER	18	–	–	–	–
Biens meubles (équipements d'exploitation compris)	19	–	–	–	–
Informatique	20	–	–	–	–

* à partir du budget 2007, les immeubles appartenant à la Confédération ne sont plus inscrits au compte des investissements du domaine des EPF.

Immeubles appartenant à la Confédération	160 881 000	–	92 106 000	38 500 000
A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» (comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral des constructions et de la logistique»)	141 981 000	–	76 706 000	35 000 000
Part financée par des fonds secondaires/de tiers	18 900 000	–	15 400 000	3 500 000

Compte des investissements					
Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009	ligne n°	
IPS	FNP	LFEM	IFAEPE		CHF
46 000 000	1 050 000	8 298 000	8 500 000	1	Total des investissements net* (lignes 2+3+4)
–	300 000	–	–	2	Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 6 moins 18)
44 000 000	350 000	7 898 000	8 300 000	3	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 7 moins 19)
2 000 000	400 000	400 000	200 000	4	Informatique (lignes 8 moins 20)
46 000 000	1 050 000	8 298 000	8 500 000	5	Total des investissements brut (lignes 6+7+8)
–	300 000	–	–	6	Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER (lignes 10+14)
44 000 000	350 000	7 898 000	8 300 000	7	Biens meubles (équipements d'exploitation compris) (lignes 11+15)
2 000 000	400 000	400 000	200 000	8	Informatique (lignes 12+16)
4 000 000	–	–	7 300 000	9	Projets d'un montant supérieur à 10 millions (lignes 10+11+12)
–	–	–	–	10	Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER
4 000 000	–	–	7 300 000	11	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
–	–	–	–	12	Informatique
42 000 000	1 050 000	8 298 000	1 200 000	13	Projets d'un montant inférieur à 10 millions (lignes 14+15+16)
–	300 000	–	–	14	Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER
40 000 000	350 000	7 898 000	1 000 000	15	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
2 000 000	400 000	400 000	200 000	16	Informatique
–	–	–	–	17	Recettes provenant de ventes (lignes 18+19+20)
–	–	–	–	18	Immeubles appartenant aux EPF ou aux ER
–	–	–	–	19	Biens meubles (équipements d'exploitation compris)
–	–	–	–	20	Informatique
13 900 000	600 000	6 068 000	9 707 000		Immeubles appartenant à la Confédération A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» (comptabilisé au DFF/620 «Office fédéral des constructions et de la logistique») Part financée par des fonds secondaires/de tiers
13 900 000	600 000	6 068 000	9 707 000		
–	–	–	–		

* à partir du budget 2007, les immeubles appartenant à la Confédération ne sont plus inscrits au compte des investissements du domaine des EPF.

Investissements en immeubles

	Crédits d'engagement		Dépenses d'investissement				
	autorisés	demandés*	avant 2009	B 2009	PF 2010	PF 2011	PF 2012
Total	1 227,3	118,8	779,0	142,0	113,6	63,2	47,7
Crédits d'ouvrage (pour des projets d'un montant supérieur à 20 mio)	739,8	-	529,2	56,6	35,9	21,9	8,0
autorisés antérieurement	739,8	-	529,2	56,6	35,9	21,9	8,0
demandés	-	-	-	-	-	-	-
Crédits d'ouvrage (pour des projets entre 10 et 20 mio)	51,8	26,5	12,9	12,8	15,8	0,9	-
autorisés antérieurement	51,8	-	12,9	1,8	1,2	-	-
demandés	-	26,5	-	11,0	14,6	0,9	-
Crédits d'ouvrage (pour des projets entre 3 et 10 mio)	150,2	4,4	83,8	15,7	16,5	9,7	3,9
autorisés antérieurement	150,2	-	83,8	15,2	14,5	7,9	3,9
demandés	-	4,4	-	0,5	2,0	1,9	-
Crédit-cadres (pour des projets d'un montant inférieur à 3 mio)	285,5	88,0	153,1	56,9	45,4	30,8	35,8
autorisés antérieurement	285,5	-	153,1	12,2	40,7	28,4	35,2
demandés	-	88,0	-	44,7	4,7	2,4	0,6

* ACF du 25.6.2008

324 Compte des flux de fonds

Le compte des flux de fonds distingue les flux de fonds provenant des activités courantes, les flux de fonds provenant des activités d'investissement et les flux de fonds provenant des activités de financement. Le cash-flow opérationnel (ligne 7) de 152,5 millions est obtenu par calcul indirect. Le tassement par rapport au budget 2008 s'explique par la valeur initiale inférieure du résultat total du compte de résultats 2009, compensée en partie par le solde légèrement supérieur des opérations sans incidence sur la trésorerie figurant dans le compte de résultats. Les flux de fonds provenant des activités courantes (ligne 10) contiennent une partie de la variation escomptée de l'actif circulant net.

Les flux de fonds provenant des activités courantes (ligne 10) sont entièrement affectés au financement des immobilisations corporelles, c'est-à-dire aux investissements en biens meubles et en informatique, ainsi qu'en placements financiers (cofinancements de constructions), ce qui donne un cash-flow libre négatif (-7,7 mio, ligne 23). Le défaut de financement prévu pour les éta-

blissements de recherche (-4,7 mio pour l'IPS, -0,9 pour le FNP, -5,2 pour le LFEM et -11,1 pour l'IFAEPE) n'est pas compensée par le cash-flow libre positif de l'EPFZ (14,0 mio). Les cash-flows libres négatifs des établissements de recherche ne représentent pas des défauts de financement, mais une réduction prévue des fonds de trésorerie. Des cofinancements d'immeubles appartenant à la Confédération sont budgétés. Ils concernent un foyer d'étudiants au campus Science City de l'EPFZ et un hôtel pour l'accueil des hôtes académiques au Learning Centre de l'EPFL. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF correspondant aux loyers facturés, le dispositif est sans incidence sur les disponibilités et ne se répercute donc pas sur les flux de fonds provenant des activités courantes.

Les activités de financement comprennent l'amortissement partiel prévu (1,0 mio) d'un prêt octroyé précédemment à l'IPS par le canton d'Argovie au titre du projet PROSCAN.

Compte des flux de fonds

	ligne n°	Compte 2007		Budget 2008		Budget 2009	
CHF		quote-part en %		quote-part en %		quote-part en %	
Flux de fonds provenant des activités courantes							
<i>Cash-flow</i>							
Résultat total, compte de résultats	1	30 334 954		48 542 656		25 526 100	
Amortissements	2	115 088 701		123 170 000		130 000 000	
Variations des provisions	3	-11 290 789		1 900 000		-3 000 000	
Variations résultant d'entrées/sorties de l'actif immobilisé	4	1 063 450		–		–	
Variations résultant de réévaluations et de détériorations de valeur	5	–		–		–	
Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds	6	5 240 789		994 500		–	
Cash-flow	7	140 437 105	5,6	174 607 156	6,4	152 526 100	5,6
Augmentation/diminution de l'actif circulant net	8	777 279 993		12 273 344		2 300 000	
Augmentation/diminution du capital affecté	9	37 253 518		-7 990 000		25 400 000	
Flux de fonds provenant des activités courantes	10	954 970 616	38,2	178 890 500	6,6	180 226 100	6,6
Flux de fonds provenant des activités d'investissement							
Investissements en immeubles (propriété EPF/ER)	11	-2 069 930		-100 000		-300 000	
Investissements, biens meubles (équipements d'exploitation compris)	12	-136 727 180		-160 750 000		-142 668 000	
Investissements, informatique	13	-31 681 883		-32 660 000		-29 580 000	
Désinvestissements, immobilisations corporelles	14	733 677		–		–	
Immobilisations corporelles	15	-169 745 316	-6,8	-193 510 000	-7,1	-172 548 000	-6,3
Investissements, participations	16	-189 000		–		–	
Cofinancement immobilier (EPF/ER)	17	-34 217 130		-30 550 000		-15 400 000	
Investissements, immobilisations incorporelles	18	–		–		–	
Investissements, placements financiers (à long terme)	19	–		–		–	
Désinvestissements, placements financiers	20	929 282		–		–	
Placements financiers	21	-33 476 847	-1,3	-30 550 000	-1,1	-15 400 000	-0,6
Flux de fonds provenant des activités d'investissement (lignes 15 + 21)	22	-203 222 164	-8,1	-224 060 000	-8,3	-187 948 000	-6,9
Cash-flow libre (lignes 10 + 22)	23	751 748 452	30,1	-45 169 500	-1,7	-7 721 900	-0,3
Flux de fonds provenant des activités de financement							
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération	24	–		–		–	
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers	25	-2 000 000		-1 000 000		-1 000 000	
Engagements financiers distincts à long terme	26	-48 000		–		–	
Flux de fonds provenant des activités de financement	27	-2 048 000	-0,1	-1 000 000	-0,0	-1 000 000	-0,0
Fonds des liquidités							
Etat des liquidités le 1.1.	28	84 704 252					
Etat des liquidités le 31.12.	29	840 501 164					
Variations du fonds des liquidités	30	755 796 912					

Compte des flux de fonds

CHF	ligne n°	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009	Budget 2009
		Domaine des EPF	Conseil des EPF	EPF Zurich	EPF Lausanne
Flux de fonds provenant des activités courantes					
<i>Cash-flow</i>					
Résultat total, compte de résultats	1	25 526 100	–	7 600 000	5 000 000
Amortissements	2	130 000 000	100 000	65 000 000	31 000 000
Variations des provisions	3	-3 000 000	–	–	–
Variations résultant d'entrées/sorties de l'actif immobilisé	4	–	–	–	–
Variations résultant de réévaluations et de détériorations de valeur	5	–	–	–	–
Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds	6	–	–	–	–
Cash-flow	7	152 526 100	100 000	72 600 000	36 000 000
Augmentation/diminution de l'actif circulant net	8	2 300 000	–	–	–
Augmentation/diminution du capital affecté	9	25 400 000	–	29 400 000	–
Flux de fonds provenant des activités courantes	10	180 226 100	100 000	102 000 000	36 000 000
Flux de fonds provenant des activités d'investissement					
Investissements en immeubles (propriété EPF/ER)	11	-300 000	–	–	–
Investissements, biens meubles (équipements d'exploitation compris)	12	-142 668 000	-20 000	-51 100 000	-31 000 000
Investissements, informatique	13	-29 580 000	-80 000	-21 500 000	-5 000 000
Désinvestissements, immobilisations corporelles	14	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	15	-172 548 000	-100 000	-72 600 000	-36 000 000
Investissements, participations	16	–	–	–	–
Cofinancement immobilier (EPF/ER)	17	-15 400 000	–	-15 400 000	–
Investissements, immobilisations incorporelles	18	–	–	–	–
Investissements, placements financiers (à long terme)	19	–	–	–	–
Désinvestissements, placements financiers	20	–	–	–	–
Placements financiers	21	-15 400 000	–	-15 400 000	–
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	22	-187 948 000	-100 000	-88 000 000	-36 000 000
(lignes 15 + 21)					
Cash-flow libre	23	-7 721 900	–	14 000 000	–
(lignes 10 + 22)					
Flux de fonds provenant des activités de financement					
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération	24	–	–	–	–
Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers	25	-1 000 000	–	–	–
Engagements financiers distincts à long terme	26	–	–	–	–
Flux de fonds provenant des activités de financement	27	-1 000 000	–	–	–
Fonds des liquidités					
Etat des liquidités le 1.1.	28	–	–	–	–
Etat des liquidités le 31.12.	29	–	–	–	–
Variations du fonds des liquidités	30	–	–	–	–

Budget 2009 IPS	Budget 2009 FNP	Budget 2009 LFEM	Budget 2009 IFAEPE	ligne n°	CHF
Compte des flux de fonds					
Flux de fonds provenant des activités courantes					
<i>Cash-flow</i>					
18 731 100	-200 000	-1 900 000	-3 705 000	1	Résultat total, compte de résultats
27 000 000	800 000	5 000 000	1 100 000	2	Amortissements
-3 000 000	-	-	-	3	Variations des provisions
-	-	-	-	4	Variations résultant d'entrées/sorties de l'actif immobilisé
-	-	-	-	5	Variations résultant de réévaluations et de détériorations de valeur
-	-	-	-	6	Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds
42 731 100	600 000	3 100 000	-2 605 000	7	Cash-flow
2 600 000	-300 000	-	-	8	Augmentation/diminution de l'actif circulant net
-4 000 000	-	-	-	9	Augmentation/diminution du capital affecté
41 331 100	300 000	3 100 000	-2 605 000	10	Flux de fonds provenant des activités courantes
Flux de fonds provenant des activités d'investissement					
-	-300 000	-	-	11	Investissements en immeubles (propriété EPF/ER)
-44 000 000	-350 000	-7 898 000	-8 300 000	12	Investissements, biens meubles (équipements d'exploitation compris)
-2 000 000	-400 000	-400 000	-200 000	13	Investissements, informatique
-	-	-	-	14	Désinvestissements, immobilisations corporelles
-46 000 000	-1 050 000	-8 298 000	-8 500 000	15	Immobilisations corporelles
-	-	-	-	16	Investissements, participations
-	-	-	-	17	Cofinancement immobilier (EPF/ER)
-	-	-	-	18	Investissements, immobilisations incorporelles
-	-	-	-	19	Investissements, placements financiers (à long terme)
-	-	-	-	20	Désinvestissements, placements financiers
-	-	-	-	21	Placements financiers
-46 000 000	-1 050 000	-8 298 000	-8 500 000	22	Flux de fonds provenant des activités d'investissement (lignes 15 + 21)
-4 668 900	-750 000	-5 198 000	-11 105 000	23	Cash-flow libre (lignes 10 + 22)
Flux de fonds provenant des activités de financement					
-	-	-	-	24	Engagements financiers à long terme vis-à-vis de la Confédération
-1 000 000	-	-	-	25	Engagements financiers à long terme vis-à-vis de tiers
-	-	-	-	26	Engagements financiers distincts à long terme
-1 000 000	-	-	-	27	Flux de fonds provenant des activités de financement
Fonds des liquidités					
-	-	-	-	28	Etat des liquidités le 1.1.
-	-	-	-	29	Etat des liquidités le 31.12.
-	-	-	-	30	Variations du fonds des liquidités

33 Planification financière

331 Plan des investissements et crédits d'engagement destinés aux immeubles

Conformément à l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18.6.2004 concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions (RS 611.051) et à l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (art. 15, OILC ; RS 172.010.21), la demande de crédit d'engagement correspondant au programme de construction du domaine des EPF figure dans le budget annuel de la Confédération et le message correspondant.

Les crédits d'engagement demandés pour le *programme de construction 2009* du domaine des EPF sont de 118,8 millions. Ils se décomposent comme suit :

— Projets d'un montant supérieur à 10 millions	26,5 mio
— Projets d'un montant compris entre 3 et 10 millions	4,4 mio
— Crédit-cadre	87,9 mio

Les grands projets d'un montant supérieur à 10 millions sont décrits et motivés ci-dessous.

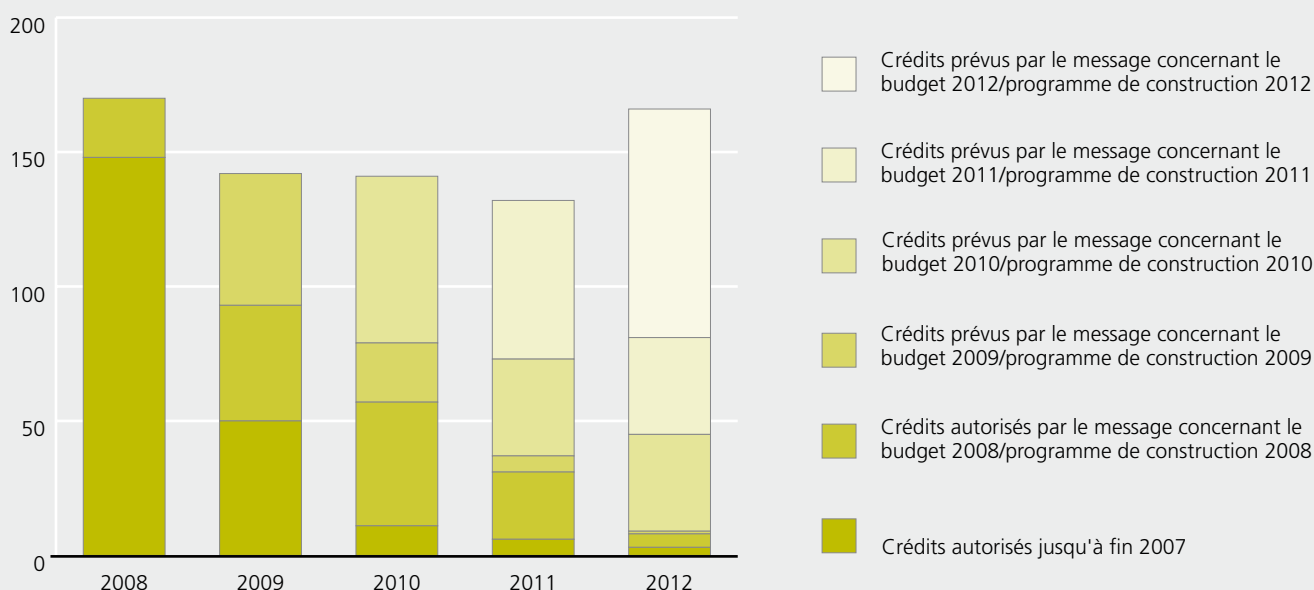
- *EPF Lausanne* 14,4 mio
BM, Bâtiment de Microtechnique, transformation et agrandissement

Le bâtiment de microtechnique (BM), destiné à l'enseignement et à la recherche, est une construction existante située à Écublens. Il est occupé par l'Institut de microtechniques, qui relève de la faculté de Sciences et Techniques de l'Ingénieur (STI). Cet institut travaille à l'interface entre le génie biologique d'une part et les microtechniques et les nanotechnologies de l'autre. Ces dernières ont un impact marqué sur les sciences traditionnelles de l'ingénieur, ce qui exige la création de nouveaux procédés de nanotraitement.

Les microtechniques, les nanotechnologies et le génie biologique revêtant une importance stratégique au sein de l'EPFL, ce projet présente une portée considérable pour l'école. Plusieurs nouveaux professeurs travaillant dans ces domaines y installeront bientôt leurs laboratoires. Le bâtiment accueille le Centre de MicroNanoTechnologie (CMI), qui doit être équipé de salles blanches ultramodernes. Le centre n'a cessé de se développer ces dernières années et de s'adapter aux besoins des chercheurs. Il est devenu urgent aujourd'hui d'accroître ses capacités. La collaboration avec l'institut de microtechniques (IMT) de l'université de Neuchâtel se traduira à moyen terme par une répartition du portefeuille de recherche, les nanotechnologies devant surtout se concentrer à Lausanne.

La transformation du bâtiment BM est donc prioritaire, car elle conditionne les activités ci-dessus. La meilleure exploitation des locaux permettra de satisfaire les besoins de salles blanches, de laboratoire en atmosphère contrôlée et de *wet labs*.

Besoins financiers des programmes de construction en mio



Besoins financiers annuels pour l'immobilier (investissements) ventilés par programmes de construction.

Le graphique montre la totalité des dépenses, y compris les fonds de tiers et la part destinée aux équipements d'exploitation.

Source: plan d'investissement immobilier 2009 – 2012 du domaine des EPF

La transformation et l'agrandissement des combles permettront d'accroître la capacité du bâtiment et d'optimiser l'exploitation des locaux existants. Dès la construction (1994-1999), un volume de réserve avait été prévu sous la toiture, et la hauteur de la construction en tient compte. Il est ainsi possible de créer des laboratoires sur une surface de 465 m². Dans les étages inférieurs, la redistribution complète des surfaces existantes permettra de gagner 515 m² pour les laboratoires, dont 310 m² de zone grise destinée au CMI. Des bureaux seront également créés sur 200 m² pour les nouveaux professeurs et le CMI. Ces travaux doteront la faculté STI de locaux répondant aux exigences de la recherche et de l'enseignement modernes.

Un crédit d'engagement de 14,4 millions est demandé pour ce projet. Le coût de l'aménagement intérieur ainsi que des équipements scientifiques et d'exploitation est évalué à 2,3 millions. Ces investissements concernent le patrimoine du domaine des EPF et ne sont donc pas couverts par le présent crédit d'engagement. Le montant figure dans le budget de l'EPF de Lausanne.

- *IFAEPE, Dübendorf* 12,1 mio
LA, bâtiment de laboratoires, remise en état

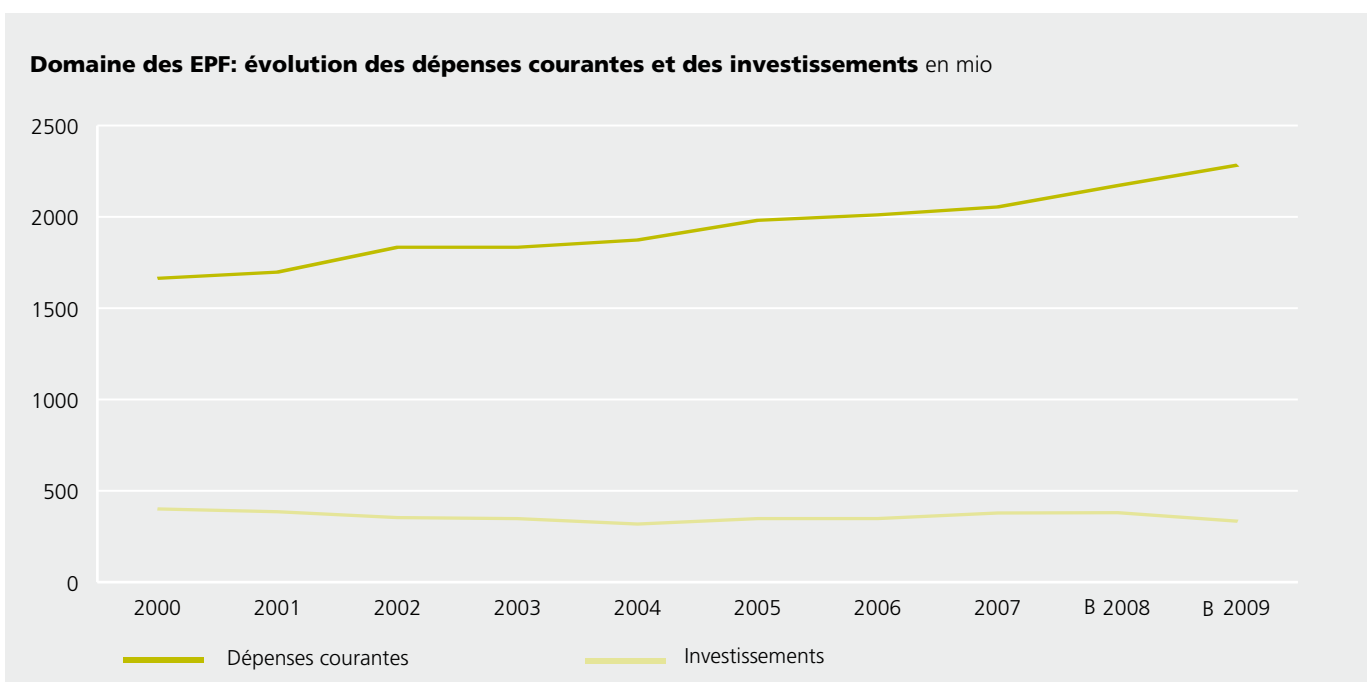
Le bâtiment de laboratoires de l'IFAEPE a été construit en même temps que le bâtiment de bureaux en 1968. Son infrastructure technique ne répond plus aux exigences actuelles d'un immeuble de ce type en matière de fiabilité, de sécurité et d'économies d'énergie. Le bâtiment est en majeure partie affecté aux laboratoires, avec locaux annexes et d'infrastructure. Sa remise en état et sa modernisation s'inscrivent dans le plan pluriannuel présenté dès le programme

de construction 2004. Le projet proposé est lié à celui de rehaussement et de remise en état du bâtiment de bureaux que le Parlement et le Conseil fédéral avaient approuvé avec le programme de construction 2004, et qui s'est terminé à la fin de l'année 2007.

La remise en état du bâtiment de laboratoires poursuit quatre objectifs : a) optimisation de l'utilisation et du fonctionnement; b) renouvellement de l'infrastructure technique sur des critères fonctionnels, économiques, techniques et environnementaux; c) amélioration de la sécurité du travail et de la résistance antisismique; d) satisfaction de nouvelles exigences et de nouveaux besoins de locaux. Avec les travaux préalablement réalisés sur le site, cela se traduira par une densification et réunira de meilleures conditions de recherche et d'exploitation.

Les travaux englobent surtout la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des conduites de fluides et de l'éclairage, la pose d'un circuit de refroidissement des laboratoires avec récupération de chaleur. Le bâtiment deviendra ainsi thermiquement autonome jusqu'à une plage de -8° à -2°, selon l'apport de chaleur. La résistance antisismique est améliorée par renforcement de la façade ouest.

Le total des coûts est de 24,9 millions. Les investissements prévus (12,8 mio) en équipements d'exploitation à usage spécifique et en installations de recherche, ainsi qu'en biens mobiliers et en équipement scientifique initial entrent dans le patrimoine du domaine des EPF et ne sont donc pas couverts par le présent crédit d'engagement. La part de la Confédération pour laquelle est demandé le crédit d'engagement est donc de 12,1 millions.



L'art. 15, al. 1, let. b, OILC prévoit que les projets dont les coûts sont compris entre 3 et 10 millions doivent figurer sur une liste d'ouvrages. Ils sont accompagnés d'une formulation des besoins et d'un projet chiffré. La plupart de ces projets consistent en travaux de rénovation requis pour des raisons de sécurité, de préservation de la valeur et de la fonctionnalité, ou par des prescriptions de l'administration publique ; d'autres visent à reconvertir des bâtiments en vue d'une réaffectation.

Comme le veut l'art. 15, al. 1, let. c, OILC, les autres projets font l'objet d'un crédit-cadre. Nécessaire à la préservation ou à l'accroissement de la valeur d'immeubles existants, il englobe la gestion immobilière, les études de projets de construction et la réalisation de travaux imprévus et urgents, ainsi que de remise en état. Les travaux de cette dernière catégorie ne sont encore pas connus au moment de la préparation du programme de construction, ou leur ampleur ne peut pas encore être déterminée avec précision. Ces crédits ne sont donc ouverts qu'à l'apparition d'un besoin concret dûment constaté, au cas par cas, et ne figurent pas individuellement dans les besoins financiers annuels.

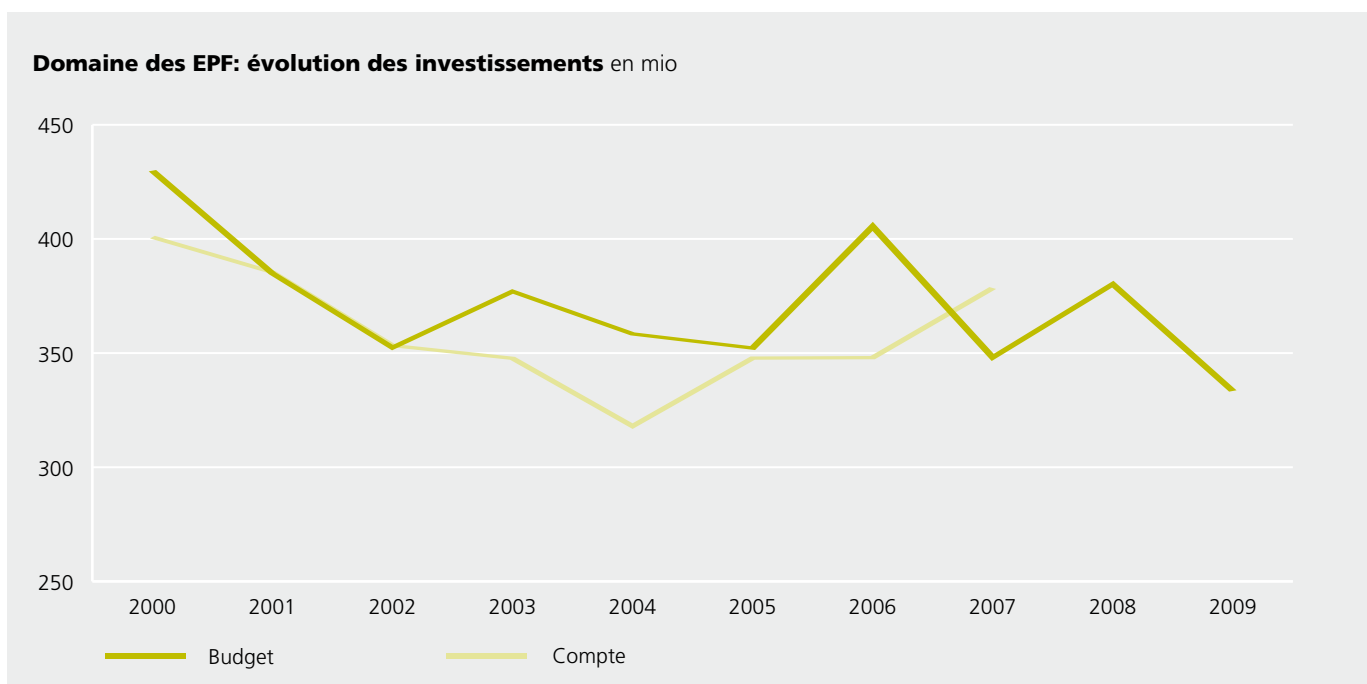
Les projets de construction soumis avec la présente demande de crédits d'engagement s'alignent sur le plan stratégique 2008-2011 du Conseil des EPF découlant du mandat de prestations 2008-2011, ainsi que sur les plans de développement des établissements concernés. Ils contribuent au déploiement de la stratégie. Une documentation détaillée est à la disposition des commissions consultatives des Chambres fédérales.

Le Conseil des EPF a vérifié l'importance, l'urgence et le mode de financement de tous les projets, de même que l'état d'avancement de leur conception. Leur report aurait des répercussions néfastes sur l'enseignement et la recherche. Une grande partie d'entre eux sert en outre à l'accomplissement de la mission légale de préservation de la valeur et de la fonctionnalité des biens immobiliers de la Confédération.

Les fonds nécessaires figurent dans le budget 2009 et le plan financier 2010-2012, et sont comptabilisés à l'OFCL dans un crédit d'investissement. Ce dernier fait partie de la tranche annuelle de paiement du plafond quadriennal de dépenses fixé par la Confédération pour le domaine des EPF. Au sein de ce dernier, les investissements sont inscrits dans le plan d'investissement immobilier 2009-2012 et dans les plans financiers de chaque établissement. Par ailleurs, certains projets bénéficient d'un financement par des tiers ; les constructions ainsi réalisées sur des terrains appartenant à la Confédération sont également portées à l'actif de la Confédération.

Si des restrictions budgétaires imposent de modifier le plan d'investissement ou l'ordre de réalisation des projets, des priorités devront être définies par les établissements du domaine, en vertu de leur autonomie, ou il pourra être procédé à des transferts de crédits.

Le graphique des besoins financiers des programmes de construction présente les besoins financiers annuels prévus découlant du programme de construction 2009, avec les programmes de construction déjà approuvés et les programmes ultérieurs prévus.



Seul le crédit-cadre du programme de construction 2009, qui dépasse le seuil des 20 millions, est soumis au frein aux dépenses (art. 159, al. 3, let b, de la Constitution fédérale).

— Crédit-cadre pour projets d'un montant inférieur
à 3 millions 87,9 mio

Le crédit d'engagement destiné aux immeubles demandé avec les trois crédits d'ensemble englobe, comme le veut le NMC et en accord avec l'AFF, tous les investissements destinés à des immeubles appartenant à la Confédération et financés par des ressources fédérales. Les investissements financés par des fonds de tiers et les constructions réalisées en droit de superficie par des tiers ne sont pas couverts par le présent crédit d'engagement, les

premiers étant toutefois inscrits à l'actif de la Confédération. Le programme de construction comprend des investissements de préservation comme d'accroissement de la valeur des immeubles.

Les investissements prévus en biens meubles et en équipement scientifique initial ainsi qu'en équipements à usage spécifique et en installations de recherche relèvent du patrimoine du domaine des EPF et n'entrent donc pas dans le présent crédit d'engagement. La documentation des projets mentionne séparément le coût des investissements consacrés à des biens appartenant à la Confédération et à des biens appartenant aux établissements du domaine des EPF, ainsi que les éventuels fonds de tiers.

Projet

**Arrêté fédéral IV
concernant le budget du domaine des
écoles polytechniques fédérales
(domaine des EPF) pour l'année 2009**

du # décembre 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2008²,

arrête:

Art. 1

¹Le budget du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2009, qui se solde par des revenus de 2 741 775 300 francs, des charges de 2 716 249 200 francs et un résultat de 25 526 100 francs, est approuvé.

²Les investissements nets en biens meubles (équipements d'exploitation compris) et en informatique de 172 548 000 francs sont approuvés.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

11 RS 414.110

22 Non publié dans la FF

Régie fédérale des alcools

	Page
41 Condensé	43
42 Compte de résultats	43
421 Généralités	43
422 Observations concernant le compte de résultats	43
423 Alcosuisse	45
43 Investissements	45
Arrêté fédéral V	46

41 Condensé

Bénéfice net

Le budget 2009 prévoit un bénéfice net de 260,5 millions de francs. Il est supérieur de 12,9 millions au montant inscrit au budget 2008 et égal au résultat du compte 2007. Le bénéfice net revient à raison de 90 % à l'AVS et à l'AI. Les cantons affectent les 10 % qu'ils reçoivent, soit la dîme de l'alcool, à la prévention et à la thérapie des problèmes liés à l'alcool et à la toxicomanie en général.

42 Compte de résultats

421 Généralités

Les recettes fiscales de la RFA semblent maintenant plafonner à quelque 280 millions de francs. Les charges, qui se montent au total à 30,7 millions au budget 2009, sont légèrement supérieures à celles du budget 2008. Cette augmentation est avant tout due aux charges de personnel, qui sont plus élevées que l'année précédente en raison du versement de la compensation du renchérissement et de l'augmentation prévue du salaire réel.

422 Observations concernant le compte de résultats

Poste 4: Charges de personnel

Les charges de personnel sont revues à la hausse par rapport au budget 2008, bien que seuls 142 postes soient prévus contre 147 en 2008. De plus, la RFA emploie neuf apprentis et quelque 200 personnes à titre accessoire pour effectuer des contrôles. Les charges de personnel augmentent en raison du versement du renchérissement enregistré, décidé en 2008 par le Conseil fédéral, et d'une augmentation du salaire réel (cf. les explications relatives aux charges de personnel dans le tome 1, Budget, Annexe).

Poste 5: Charges de biens et services distinctes

Sont notamment à relever:

ad 51: Entretien, réparations, remplacements, leasing

Ce poste comprend l'entretien des immeubles de Berne et des exploitations d'Alcosuisse. L'exploitation de Delémont (JU) nécessite en effet des réparations. Ce poste comprend également l'entretien et la location de wagons-citernes (Alcosuisse). En général, les dépenses d'Alcosuisse sont compensées par les recettes provenant de la vente d'éthanol.

- ad 53: Charges administratives

Ce poste comprend les achats de matériel de bureau, de mobilier et d'imprimés, le coût de la documentation, les frais postaux, bancaires, de télécommunication et de port ainsi que les éventuels frais de poursuite et de justice. Par rapport au budget 2008, il faut noter des coûts supplémentaires liés au mobilier et aux machines de bureau. De meilleures conditions dans le domaine de la télécommunication peuvent par contre conduire à des économies.

- ad 54: Charges informatiques

En 2009, les coûts d'entretien liés au serveur et aux licences de logiciels sont moins élevés qu'en 2008.

- ad 56: Autres charges de biens et services

Ce poste comprend notamment les besoins du laboratoire de chimie, la recherche appliquée et la communication.

- ad 57: Pertes sur débiteurs

En 2009, on prévoit la clôture de trois importantes procédures de faillite.

Poste 6: Prévention de l'alcoolisme (art. 43a de la loi sur l'alcool)

Pour prévenir les problèmes liés à l'alcool, des subsides sont accordés à des organisations et institutions actives sur le plan suisse ou intercantonal. En outre, il est prévu de financer divers projets dans le cadre de la campagne nationale de prévention de l'alcoolisme. C'est pourquoi le budget destiné à la prévention a été légèrement revu à la hausse par rapport à l'année précédente.

Compte de résultats

CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009
Total des charges	30 072 252	30 500 000	30 685 000
4 Charges de personnel	21 255 826	20 680 000	20 765 000
40 Rétribution du personnel	17 200 934	17 050 000	17 670 000
41 Cotisations assurances sociales	999 108	994 000	1 004 000
42 Cotisations assurances du personnel	2 242 623	1 573 000	1 125 000
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	111 858	108 000	100 000
45 Recrutement du personnel	5 286	10 000	10 000
46 Formation et perfectionnement	131 572	210 000	200 000
47 Remboursement des frais	536 001	690 000	610 000
48 Autres charges de personnel	28 444	35 000	36 000
49 Personnel auxiliaire	–	10 000	10 000
5 Charges de biens et services distinctes	7 011 731	7 325 000	7 395 000
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 361 203	1 344 000	1 500 000
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	253 020	300 000	321 000
53 Charges administratives	603 740	840 000	833 000
54 Charges informatiques	749 346	1 055 000	995 000
55 Prestations de service distinctes et honoraires	228 891	305 000	305 000
56 Autres charges de biens et services	407 934	590 000	562 000
57 Pertes sur débiteurs	212 184	25 000	86 000
59 Amortissements relevant du droit commercial	3 195 413	2 866 000	2 793 000
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	1 804 695	2 495 000	2 525 000
Total des revenus	291 060 751	278 100 000	291 175 000
7 Revenus	291 269 085	278 510 000	291 289 000
70 Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	53 492 636	49 900 000	50 710 000
30 Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	-43 506 631	-39 400 000	-43 722 000
71 Emoluments	654 247	720 000	693 000
72 Remboursements	-4 202 941	-4 445 000	-4 615 000
73 Frais de transport à la vente	-2 236 923	-1 930 000	-2 241 000
74 Compensations différentes	460 017	420 000	466 000
75 Revenus des actifs	5 739 991	5 495 000	5 820 000
76 Recettes fiscales	279 265 796	267 500 000	280 000 000
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	573 032	50 000	3 970 000
79 Autres revenus	1 029 861	200 000	208 000
8 Résultat hors exploitation	-208 334	-410 000	-114 000
80 Résultat hors exploitation	-507 880	-700 000	-400 000
82 Résultat immobilier	299 546	290 000	286 000
Bénéfice net	260 988 499	247 600 000	260 490 000

Poste 76: Recettes fiscales

La consommation globale d'alcool est en légère augmentation. En 2007, la consommation de spiritueux par habitant est passée de 3,9 à 4 litres à 40 % vol.

Poste 77: Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool

Un changement de système permet de présenter et classer de façon plus détaillée les revenus provenant de la vente et de la location de récipients pour le transport de l'alcool. Cela entraîne donc un transfert des revenus du poste 70 au poste 77.

Poste 8: Résultat hors exploitation

Ce poste comprend le financement de tâches particulières, uniques et clairement délimitables. Y figure notamment le projet de biocarburant d'Alcosuisse, qui vise à incorporer 5 % de bioéthanol de production suisse à l'essence, afin de contribuer durablement à la réduction des émissions de CO₂. Par rapport à l'essence, l'éthanol a l'avantage d'être un produit renouvelable dégageant moins de CO₂ à la combustion, car il est obtenu en Suisse à partir du bois.

423 Alcosuisse

Alcosuisse a le statut d'un centre de profit au sein de la RFA. Il commercialise, importe et vend l'éthanol (alcool à haut degré) en Suisse. Il est également chargé d'assurer la dénaturation de l'éthanol utilisé à des fins industrielles. La dénaturation à la source représente le principal instrument permettant une séparation du marché entre l'alcool de bouche (par ex. fabrication de liqueurs), qui doit être imposé, et l'alcool industriel, qui ne doit pas l'être. Alcosuisse perçoit la taxe d'incitation sur les COV sur les qualités industrielles ainsi que l'impôt sur l'alcool sur l'éthanol destiné à la fabrication de spiritueux et de liqueurs. Le centre de profit occupe 28 personnes et gère deux exploitations sises à Delémont (JU) et à Schachen (LU).

Commerce de l'éthanol

L'éthanol d'origine agricole renforce sa position sur le marché des matières premières renouvelables. Le budget d'Alcosuisse prévoit un volume de vente de 425 000 hectolitres à 100 % vol. (37 500 tonnes). Les recettes s'élèvent à quelque 48 millions de francs. La forte augmentation des prix de l'éthanol sur le marché international a contraint Alcosuisse à tenir compte d'une hausse des prix dans le budget pour l'année 2008 déjà. La situation sur le marché reste très tendue, en particulier en raison des besoins élevés en bioéthanol utilisé comme carburant dans le monde entier. L'entreprise Borregaard Schweiz AG, sise à Riedholz (SO), fournit environ 30 % de l'éthanol. Ce dernier est fabriqué à partir de la fermentation et de la distillation de sous-produits issus de la production de cellulose. Les quelque 70 % restants proviennent du marché mondial.

Bioéthanol utilisé comme carburant

Alcosuisse considère que le bioéthanol utilisé comme carburant est un pilier important pour l'avenir. Le centre de profit exerce son activité dans le développement de la production de bioéthanol et élabore un projet de mélange de l'éthanol à l'essence. Actuellement, l'entreprise Borregaard Schweiz AG, sise à Riedholz (SO), produit avec le soutien d'Alcosuisse du bioéthanol en quantité limitée. Ce produit est réparti entre les diverses stations-service à partir des exploitations de Delémont et de Schachen. Il est prévu d'étendre le réseau de stations-service proposant de l'essence mélangée à 5 % de bioéthanol ainsi que les stations-service proposant du bioéthanol⁸⁵ (E85). Le développement de ce marché dépend du comportement des distributeurs de carburants ainsi que de l'application de la défiscalisation des biocarburants, qui a été décidée par le Parlement et qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

43 Investissements

Des investissements pour un montant de 2 millions de francs sont prévus. Un montant de 1,1 million sera investi dans les exploitations d'Alcosuisse de Delémont (JU) et de Schachen (LU). Il s'agit principalement d'installer un appareil de mesure vérifiant le niveau des citernes ainsi qu'un système de lutte contre les incendies. Une somme de 0,6 million est destinée à la technologie de l'information de l'administration centrale. Elle comprend la migration des postes de travail de la Confédération et la mise en œuvre de la stratégie en matière de cyberadministration. Un montant de 0,2 million sera investi dans le laboratoire pour le développement de l'analytique de l'éthanol utilisé comme carburant.

Enveloppe budgétaire d'Alcosuisse

CHF	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	
7	Vente d'éthanol et d'eau-de-vie de fruits à pépins	53 492 636	49 900 000	50 710 000
	Emoluments d'analyse/prestations de service	453 661	447 000	415 000
	Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	573 032	50 000	3 970 000
	Frais de transport à la vente	-2 236 923	-1 930 000	-2 241 000
	Total des recettes	52 282 406	48 467 000	52 854 000
3	Charges de marchandises (éthanol et eau-de-vie de fruits à pépins)	43 506 631	39 400 000	43 722 000
	Recettes nettes	8 775 775	9 067 000	9 132 000
4	Salaires/prestations sociales	3 305 991	3 182 000	3 451 000
5	Entretien bâtiments/équipements/véhicules	1 038 549	1 042 000	1 191 000
	Eau/énergie/moyens d'exploitation	146 429	172 000	192 000
	Coûts administratifs	72 496	98 000	90 000
	Autres charges de biens et services	116 770	60 000	45 000
	Amortissements	1 938 009	1 678 000	1 671 000
	Charges	6 618 244	6 232 000	6 640 000
	Résultat	2 157 531	2 835 000	2 492 000

Projet

**Arrêté fédéral V
concernant le budget de la Régie
fédérale des alcools
pour l'année 2009**

du # décembre 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2008¹,

arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 291 175 000 francs de revenus,
 - 30 685 000 francs de charges,
 - soit un bénéfice net de 260 490 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 2 084 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ Non publié dans la FF